

L'INTERCULTUREL EN FRANCE

ORIENTATION DES DEBATS

(2000-2007)

Par Benjamin Boulay, diplômé de l'I.E.P. de Paris

La notion d'interculturel a émergé dans le dernier tiers du vingtième siècle et circule aujourd'hui dans des milieux de plus en plus divers. «Mot-valise», dont la signification varie au gré des programmes de recherche, des projets et des politiques publiques, il connaît aujourd'hui une certaine fortune, sans que l'on distingue toujours bien ce qu'il recouvre et sur quelles bases théoriques il repose. Cette difficulté prend sa source dans le statut incertain de l'objet. L'interculturel n'est ni une théorie, ni une démarche, ni un concept bénéficiant d'une définition consensuelle, mais un débat intellectuel aux multiples facettes: il relève à la fois du jugement de fait et du constat (et intéresse en cela les sciences sociales), du jugement moral et de la prescription (il concerne également la philosophie) mais aussi des pratiques et des politiques (et se retrouve, à ce titre, dans de nombreux dispositifs de l'action publique).

Cette étude vise à clarifier le débat à partir d'ouvrages universitaires publiés en France depuis le début des années 2000 et, dans une moindre mesure, de travaux plus anciens ayant marqué le champ des recherches. Comment expliquer l'émergence de cette notion ? Comment les enjeux spécifiques à la société française influencent-ils la manière de l'aborder? Quels sont les grands domaines de recherche qui se sont saisis du phénomène et leurs principales approches?

Après avoir défini ce que peut recouvrir l'interculturel (I) et précisé le contexte français dans lequel s'inscrit le débat (II), on s'attachera ensuite à examiner en quoi l'interculturel peut éclairer certains des enjeux majeurs auxquels est confrontée la société française (III), en insistant sur la dimension européenne et globalisée du phénomène (IV).

PREMIERE PARTIE

LA DIFFICILE STRUCTURATION DES RECHERCHES SUR L'INTERCULTUREL

L'interculturel n'apparaît pas aujourd'hui en France comme un domaine scientifique à part entière. Le caractère dispersé des études et des travaux qui lui sont consacrés explique son manque de lisibilité et de cohérence. Par ailleurs, les productions scientifiques disponibles ne sont ni uniformes, ni consensuelles. Elles empruntent à des cadres épistémologiques, des disciplines, des approches méthodologiques, des sensibilités très divers. En effet, l'interculturel relève d'une imbrication du social et de la recherche, de la réflexion et de l'action, et comme la culture, constitue un objet d'étude éminemment interdisciplinaire.

A. L'émergence des recherches en France

L'émergence de la notion d'interculturel date de la publication, aux Etats-Unis, des ouvrages de Edward T. Hall¹ et Geert Hofstede² qui posent, dans les années 1960, les bases de la communication interculturelle. Ces ouvrages traduits en français influencent la recherche interculturelle en France, dont il est difficile de situer précisément la naissance. Des années 1970, qui voit l'apparition du terme en France, aux recherches tous azimuts des années 2000, trois périodes peuvent toutefois être distinguées.

L'empirisme absolu des origines (années 1970)

En France, l'interculturel émerge au milieu des années 1970 dans les pratiques sociales, avant de devenir un objet de recherche universitaire. Le débat sur l'interculturel est alors un débat de praticiens et les rares travaux théoriques sur le sujet ont avant tout une dimension empirique. C'est dans le cadre scolaire que le terme fait son apparition³. Les premières utilisations institutionnelles du terme sont celles de circulaires de l'Education Nationale de 1975, puis lors de la Conférence Générale de l'UNESCO en 1976, avant que son champ d'application ne s'étende ensuite très rapidement aux situations de dysfonctionnement et de crise liées au phénomène migratoire. Le terme est, alors, largement repris par les milieux associatifs, puis, progressivement, par tous les services de l'action sociale. Au début des années 1980, l'interculturel recouvre donc une multiplicité d'applications et d'orientations. C'est ce qui explique sans doute le contraste entre son usage tous azimuts dans le champ des pratiques sociales et le faible nombre de travaux universitaires qui lui sont consacrés. Ceux-ci se distinguent, dès les débuts, par leur caractère pluridisciplinaire.

Une plus grande maîtrise scientifique (années 1980 et 1990)?

Les années 1980 et 1990 marquent des avancées dans l'affirmation de l'interculturel comme champ de recherche spécifique. Se mettent alors en place les premiers organismes de recherche dédiés à l'interculturel, qui permettent rencontres et échanges entre chercheurs. C'est ainsi qu'en 1984 est créé l'Association pour la recherche interculturelle (A.R.I.C.), association internationale et interdisciplinaire dont la langue de travail est le français, et qui se donne pour objectif de favoriser l'articulation entre théorie et pratique. L'A.R.I.C. est également à l'origine, en 1986, de la première collection dédiée aux « Espaces interculturels » chez L'Harmattan. Le colloque organisé en 1991 par l'ARIC, intitulé « Qu'est-ce que la recherche interculturelle? », a œuvré de manière décisive à la définition du champ.

Par ailleurs, les années 1980 voient l'apparition de revues et la publication de plusieurs ouvrages fondateurs du débat: Ainsi, l'étude publiée sous la direction de Claude Clanet, *L'interculturel en éducation et en sciences humaines*⁴ ou l'ouvrage de Jean-René Ladmiral et Edmond Marc Lipiansky⁵ qui illustrent la façon dont les théoriciens s'emparent peu à peu du débat. Lorsqu'en 1995, Patrick Denoux⁶ propose un état des lieux de la recherche interculturelle en France, il souligne la difficulté de l'entreprise, étant donné la multiplicité des thèmes développés et l'éclatement des approches.

¹ HALL, Edward-Twitchell. *Guide du comportement dans les affaires internationales*. Paris: Seuil, 1990. 257 p.

² HOFSTEDÉ, Geert. *Vivre dans un monde multiculturel*. Paris : Organisation, 1994. 351 p.

³ ADBALLAH-PRETCEILLE, Martine. *L'éducation interculturelle*. Paris : Presses Universitaires de France. 1999. 123 p.

⁴ CLANET, Claude. *L'interculturel en éducation et en sciences humaines*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1985.

⁵ LADMIRAL, Jean-René, LIPIANSKY, Edmond-Marc. *La communication interculturelle*. Paris : Armand Colin, 1989. 318 p.

⁶ DENOUX, Patrick. La recherche interculturelle en France. In ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine, THOMAS dir. *Relations et apprentissages interculturels*. Paris : Armand Colin, 1995, p. 161-173

Enfin, cette période est celle d'une diffusion de la notion au «grand public» que sanctionne l'apparition du terme dans des dictionnaires spécialisés puis généralistes⁷.

Une volonté généraliste et multilatérale (années 2000)

L'année 1999 représente un nouveau tournant dans l'approfondissement des recherches. A cet égard, l'ouvrage dirigé par Martine Abdallah-Pretceille et Louis Porcher, qui traite plus spécifiquement de communication interculturelle, fait figure de jalon⁸. L'ambition généraliste et multidisciplinaire est réaffirmée : on s'attache à étudier des situations interculturelles, dans des cadres aussi divers que les médias, la littérature, les nouvelles technologies, de même que des situations de communication quotidienne, sources de hiatus entre les cultures. La notion d'interculturel se diffuse, par ailleurs, largement dans de nouveaux domaines (management⁹, droit, pédagogie, sémiotique, cinéma, littérature, économie etc.). De nouveaux chantiers de recherche sont ouverts, telle la question des identités culturelles perçues comme menacées par la mondialisation.

Par ailleurs, les travaux des années récentes témoignent d'une réflexivité grandissante des auteurs: face aux critiques dont ils sont l'objet, ceux-ci s'interrogent davantage sur la légitimité et l'utilité de l'outil qu'ils construisent et sur les usages qui en sont faits¹⁰.

Un «renversement historique»?

L'interculturel apparaît donc, en France, comme un domaine de recherche dynamique. A quels besoins spécifiques, à quelles évolutions contemporaines ce débat répond-il?

Dès 1990, Claude Clanet, s'interrogeant sur son émergence, soulignait que, si la pluralité culturelle n'est pas un fait nouveau, ses manifestations contemporaines ont été façonnées par des mutations récentes¹¹, qui accentuent l'hétérogénéité culturelle de nos sociétés. Ainsi, la mondialisation se traduit-elle par l'abolition des distances, la multiplication des échanges économiques, la circulation des personnes et de l'information, mais aussi par de nouveaux antagonismes suscités par l'accroissement des inégalités, la segmentation d'identités basées sur la «race», l'ethnicité, le genre, les préférences sexuelles, les générations¹². Par ailleurs, les sociétés contemporaines se caractérisent par la pluralité des formes de socialisation, de structuration identitaire, par la diversité des modes d'être au monde et aux autres. Ainsi, le tissu social est-il marqué par une hétérogénéité structurelle croissante, tant dans le domaine culturel, linguistique, social, que religieux, phénomène démultiplié à l'échelle régionale, européenne et mondiale. La multiplicité des appartenances collectives conduit à l'éclosion d'un «homme pluriel» au sein duquel cohabitent des cultures distinctes¹³. Ainsi, la réflexion interculturelle doit être pensée en

⁷ DEMORGON, Jacques. L'interculturel entre réception et invention: contextes, médias, concepts. *Questions de communication*, 2003, n°4, p. 43-71.

⁸ ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine, PORCHER, Louis. *Diagonales de la communication interculturelle*. Paris : Anthropos, 1999. 228 p.

⁹ Pour des travaux récents dans ce domaine, voir : *Communication et organisation*, 22, 2002 ; CHEVRIER. *Le management des équipes interculturelles*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. 211 p. ; PIERRE, Philippe. La socialisation des cadres internationaux dans l'entreprise mondialisée. L'exemple d'un groupe pétrolier français ». *Thèse pour le doctorat de sociologie de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris*, mai 2000 ; LOTH, Désiré. *Le management interculturel*. Paris : L'Harmattan, 2006. 129 p. ; SAUQUET, Michel. *L'intelligence de l'autre : prendre en compte les différences culturelles dans un monde à gérer en commun*. Paris : Mayer, 2007. 330 p. ; SCHNEIDER, Susan, BARSOUX, Jean-Louis. *Management interculturel*. Paris : Pearson Education, 2003. 329 p.

¹⁰ Voir *infra*.

¹¹ CLANET, Claude. *Op. cit.*

¹² BODY-GENDROT, Sophie. Culture et politique : nouveaux défis. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *La différence culturelle : une reformulation des débats*. Paris : Balland, 2001, p. 42.

¹³ LAHIRE, Bernard. *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Paris : Nathan, 1998. 271 p. Voir également : LAHIRE, Bernard. *La culture des individus*. Paris : La Découverte, 2004. 777 p.

association avec le développement de l'individualisme moderne et l'émergence du sujet¹⁴, et de manière plus globale avec l'éclatement d'un modèle de société homogène, ce que Michel Wieviorka appelle un «renversement historique»¹⁵. Ces phénomènes se traduisent par une plus grande hétérogénéité culturelle. Ils sont parfois perçus avec défiance et accompagnés de discours pessimistes. Ils peuvent, en outre, engendrer des dysfonctionnements auxquels les acteurs sociaux doivent faire face dans l'urgence, d'où un besoin de cadres de référence. L'émergence du champ interculturel doit donc se comprendre comme la réponse à une demande sociale, liée aux mutations du monde contemporain.

B. La difficile structuration du débat

Toutefois, la montée en puissance du débat sur l'interculturel ne doit pas faire illusion: les recherches sur l'interculturel s'imposent difficilement en France. Ses détracteurs lui reprochent des faiblesses théoriques, son extension floue et son manque de rigueur, voire remettent en question son statut scientifique, pour n'y voir qu'une idéologie. Ces critiques renvoient à l'émergence de l'interculturel avant tout comme problème empirique.

Des difficultés théoriques

La recherche interculturelle se présente davantage comme un éventail d'approches que comme une théorie unifiée, dont le cadre conceptuel reste à élaborer. Ainsi, selon Gilles Verbunt, «l'outillage conceptuel traditionnel est incapable de décrire de façon adéquate ce qui se passe»¹⁶. Remi Hess estime, quant à lui, que «s'il n'y a pas encore de théorie de l'interculturel, c'est parce qu'il est le résidu des théories qui n'ont pas su intégrer sa réalité et sa signification»¹⁷. En effet, il n'existe pas encore véritablement de modèle unifié, chaque auteur produisant le sien. A cet égard, la volatilité du vocabulaire employé dans les études sur l'interculturel – certains choisissant même de parler d'interculturalités au pluriel, suggérant ainsi l'impossibilité d'aborder la thématique au singulier – est révélatrice de l'absence d'un outillage conceptuel commun. Si, pour certains commentateurs, l'absence de vocabulaire figé reflète la nature transversale des recherches¹⁸, d'autres considèrent ce flou sémantique comme le révélateur d'un flou théorique.

La principale difficulté à laquelle sont confrontées les études sur l'interculturel tient à une des questions fondatrices de l'anthropologie, le concept de culture¹⁹, en particulier la culture de l'Autre. Dans ce domaine, le principal écueil est la réification des cultures, à savoir une approche normative des cultures comme concepts opératoires ou réalités figées. Et de fait, l'essentialisme marque de son empreinte bon nombre d'études dites interculturelles, qui s'inscrivent dans une perspective résolument positiviste.

Or, à la suite des culturalistes américains (Mead, Linton, Benedict) et des anthropologues de la modernité (Augé, Balandier), les recherches sur l'interculturel envisagent les traits culturels non comme des entités *sui generis*, mais comme actualisant, en contexte, la relation aux autres. Toute culture se définit donc moins en fonction de traits spécifiques (normes, us, coutumes...)

¹⁴ Paradoxe relevé par WIEVIORKA, Michel. Introduction. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.* p. 13.

¹⁵ *Ibid.* p. 10

¹⁶ VERBUNT, Gilles. *La société interculturelle: vivre la diversité humaine*. Paris : Seuil, 2001, p. 10

¹⁷ HESS, Remi. Préface. In DEMORGON, Jacques, LIPIANSKY, Edmond-Marc, MÜLLER, Burckhard, NICKLAS, Hans. *Dynamiques interculturelles pour l'Europe*. Paris : Economica, 2003, p. XI

¹⁸ RAFONI, Béatrice. La recherche interculturelle en France. *Questions de communication*, 2003, n°4, p. 13-27

¹⁹ Pour une présentation claire et synthétique des différentes approches de la culture, voir CUCHE, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*. 3^e éd. Paris : La Découverte, 2004. 123 p.

qu'en fonction de ses conditions de production et de renouvellement. Il est donc vain de chercher à isoler une réalité culturelle, il faut plutôt privilégier l'étude de ses représentations. Toutefois, réduire la culture à la communication, comme le fait E.T. Hall²⁰, s'avère tout aussi peu satisfaisant.

L'enjeu théorique de la définition des cultures a d'importantes conséquences méthodologiques. Comment identifier la variable culturelle ? Certains auteurs choisissent d'inclure le genre²¹, voire le non-humain²², dans le champ des variables culturelles. Le danger est double : celui dénoncé par Jacques Demorgon d'une « banalisation quantitative »²³ de la notion de culture et celui d'un recours abusif à la notion de culture comment facteur explicatif des relations sociales²⁴.

La prégnance de l'idéologie

A ces problèmes théoriques s'ajoute la question de l'orientation épistémologique des recherches sur l'interculturel, ce qui a conduit certains de ses détracteurs à remettre en cause son statut scientifique, au nom des confusions opérées entre description et prescription.

De fait, la problématique interculturelle s'articule autour de concepts tels que ceux de culture, identité, ethnicité etc., qui entretiennent des rapports complexes et sont souvent objets de polémiques. La terminologie elle-même, lorsqu'elle est détachée des concepts, est souvent utilisée pour légitimer des actions, des revendications et relève, en ce sens, de l'idéologie.

Par ailleurs, l'interculturel ayant été, dès son émergence, étroitement associé au phénomène migratoire et, par là, au processus de décolonisation, réflexion et engagement ont souvent été confondus. En se focalisant sur l'immigration, les études sur l'interculturel ont conduit, comme l'explique Martine Abdallah-Preteille, à une « surcharge d'investissement affectif » : le profil socio-historique du public visé a contribué à renforcer la composante affective des pratiques interculturelles, voire à développer une forme de « militantisme interculturel ». Objets de fantasmes, les migrants permettent aux sociétés qui les accueillent de déplacer les crises et les doutes qui les traversent vers un groupe allogène, facilement identifiable et relativement fragile.

L'interculturel a pu servir de recours ultime dans la gestion des problèmes culturels ou de démenti à la thèse du choc des civilisations. Cet usage de l'interculturel contribue à le couper du réel : les pratiques interculturelles sont mises au service d'une société idéale, où les conflits inhérents aux contacts entre groupes et individus seraient résolus. L'interculturel devient alors un idéal, une utopie, une « idéologie positive » selon Béatrice Rafoni²⁵. Le danger, évoqué par Jacques Demorgon²⁶, est alors de survaloriser la communication interculturelle et le métissage et d'oublier que les antagonismes, la violence sont consubstantiels à la condition humaine.

²⁰ HALL, Edward-Twitchell. *La dimension cachée*. Paris : Seuil, 1971 (1966). 254 p.

²¹ LEITE, Caroline. Féminin masculin dans la reconstruction de l'espace domestique. In DE VILLANOVA, Roselyne, HILY, Marie-Antoinette, VARRO, Gabrielle dir. *Construire l'interculturel ? De la notion aux pratiques*. Paris : L'Harmattan. 2001, p. 343-363. Voir aussi CASTELAIN-MEUNIER, Christine. D'un sexe à l'autre, d'une culture à l'autre : la co-parentalité en question. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne dir. *Op. cit.*, p. 229-236.

²² FICK, Jean-Marc. Mariage Humanitas-Techné. Vers une culture de l'interculturel. In *Communication et organisation*, 22, 2002.

²³ DEMORGON, Jacques. L'interculturel entre réception et invention : contextes, médias, concepts. *Questions de communication*, 2003, n°4, p. 55.

²⁴ Barbara Waldis montre ainsi, à partir d'entretiens, que l'enquêteur peut être tenté d'attribuer, de manière erronée, incompréhensions et accrocs aux différences culturelles. WALDIS, Barbara. Couples binationaux, migration et genre. Approche ethnographique des interactions entre chercheurs et enquêtés. In DE VILLANOVA, Roselyne dir. *Op. cit.* p. 225-245.

²⁵ RAFONI, Béatrice. *Op. cit.*

²⁶ DEMORGON, Jacques. L'interculturel entre réception et invention : contextes, médias, concepts. *Questions de communication*, 2003, n°4, p. 54

Enfin, d'aucuns craignent que l'interculturel ne devienne un instrument de manipulation²⁷, un concept à la mode, qui recouvre un fait une logique assimilationniste de domination culturelle. Le rôle de l'interculturel ne serait alors pas tant de permettre aux acteurs sociaux de s'adapter aux réalités culturelles nouvelles que de promouvoir un modèle culturel dominant, comme l'illustrent les politiques éducatives.

Une difficile articulation avec la pratique

Né comme « problème sur le terrain », le débat sur l'interculturel souffre encore aujourd'hui d'un profond décalage entre les productions théoriques et les pratiques des acteurs. La large diffusion dans le champ de l'action sociale de la notion d'interculturel ne s'appuie pas toujours sur les acquis de la recherche. Ce décrochage persistant aboutit à un paradoxe : des problèmes identifiés comme urgents et difficiles et les acquis de la recherche trop souvent ignorés des acteurs. D'où la nécessité de s'interroger sur une meilleure articulation entre le théorique et l'empirique dans la constitution de ce champ de recherche. D'où le constat selon lequel l'interculturel n'occupe qu'une place semi-clandestine dans les diplômes des disciplines fondamentales.

C. Un paradigme de l'interculturel ?

Dans ce contexte, trouver une définition opératoire de l'interculturel n'est pas aisé. Tentons toutefois d'en dessiner les contours.

L'interculturel n'est ni une doctrine, ni une méthode, ni une discipline

L'interculturel relève d'un mode d'interrogation spécifique et non d'un champ d'application particulier. L'interculturel est une problématique, c'est-à-dire un cheminement, un mode d'interrogation et non une doctrine ou une théorie susceptible de produire des normes de validité et de validation rigides.

Il ne peut être réduit à un outillage méthodologique, notamment celui de la comparaison, sans référence à une philosophie, au sens où celle-ci se définit comme une réalité d'expérience et non comme une construction doctrinale.

L'interculturel n'a pas d'objet particulier et ne recouvre pas un nouveau champ disciplinaire. Il prend en compte la dimension culturelle des problèmes, non comme un épiphénomène, encore moins comme une variable unique et centrale, mais selon des principes et modalités précis.

L'interculturel est un paradigme de recherche

Selon Martine Abdallah-Pretceille²⁸ qui propose les réflexions les plus claires à ce sujet, s'il n'existe pas encore comme théorie unifiée, l'interculturel peut désormais être défini comme un paradigme c'est-à-dire « un ensemble de propositions formant une base d'accord à partir de laquelle se développe une tradition de recherche »²⁹. Elle met à jour trois axes structurant ce paradigme.

Le premier est conceptuel et méthodologique. La démarche interculturelle redonne à la subjectivité une place de choix. Le sujet est construit comme être libre et responsable, inscrit dans une communauté de semblables. On ne peut définir autrui en lui assignant d'autorité les

²⁷ DE VILLANOVA, Roselyne, HILY, Marie-Antoinette, VARRO, Gabrielle dir. *Op. cit.*

²⁸ ADBALLAH-PRETCEILLE, Martine. *Op. cit.* p. 52

²⁹ *Ibid.*

caractéristiques d'un groupe culturel défini arbitrairement. L'individu est considéré comme acteur de sa culture et non comme son simple produit. Dans cette perspective, les différences culturelles sont définies, non comme des données objectives à caractère statique, mais comme des rapports dynamiques entre deux entités qui se donnent mutuellement sens. Ce sont paradoxalement les relations qui déterminent les caractéristiques culturelles attribuées et non pas les caractéristiques qui définissent les relations. L'orientation interculturelle constitue, en ce sens, une autre manière d'analyser la diversité culturelle, non pas à partir des cultures envisagées comme statiques, comme des entités indépendantes et homogènes, mais à partir des processus, des interactions, selon une logique de la complexité, de la variation (et non des différences).

Le deuxième axe est méthodologique. La démarche interculturelle se définit comme globale et multidimensionnelle, afin de rendre compte des dynamiques et de la complexité des phénomènes sociaux et d'éviter les processus de catégorisation. Elle requiert de comprendre de l'intérieur l'univers de signification des acteurs (démarche compréhensive). Il s'agit, pour le chercheur, d'acquérir une familiarité avec l'univers social sur lequel il travaille, de comprendre les représentations qui l'animent, et de s'interroger de manière réflexive autant sur la culture de l'autre que sur la sienne propre (démarche interactionniste). L'interdisciplinarité permet de mieux rendre compte des constructions complexes de la réalité (perspective situationnelle et complémentariste). En revanche, le comparatisme peut conduire au culturalisme : il faut donc en faire un usage raisonné. L'interculturel se présente donc comme un champ neuf, élaboré pour traiter des questions sociales et culturelles contemporaines, en construisant sa propre réflexion, ses propres outils et surtout en faisant appel à des compétences spécifiques issues de disciplines diverses.

Le troisième axe est éthique. La démarche interculturelle vise moins la connaissance des cultures que la relation aux autres. L'imbrication qu'elle réalise entre analyse et pratiques lui confère un statut particulier, qui tient de l'herméneutique et d'une forme d'humanisme. Elle doit comporter une réflexion sur la façon de concilier respect de la diversité et nécessaire reconnaissance de l'universel. Elle s'interroge sur les conflits autour des normes, dans des sociétés caractérisées par la diversité culturelle, et sur les modes de résolution de ces conflits. Les travaux relevant de l'interculturel doivent permettre de rendre plus lisibles les références communes et de construire le lien social. Ils s'élaborent à partir d'un équilibre toujours instable entre l'universel et le singulier, construit sur un va et vient permanent entre universalité et diversité.

Ainsi, l'interculturel est une modalité de traitement de la diversité, un mode d'adaptation à la complexité structurelle d'une société et à sa conflictualité. Il s'agit de « concilier l'universel et le particulier, le global et le local »³⁰, de créer une « société capable de reconnaître des individus, des groupes sociaux, des cultures [...] et de les faire communiquer [...] en suscitant chez chacun le désir de reconnaître en l'être (l'autre?) le même travail de construction qu'il opère en lui-même »³¹. En cela, l'interculturel se distingue du multiculturel, qui met l'accent sur la reconnaissance et la coexistence d'entités distinctes et ne valorise pas les interactions. L'interculturel s'intéresse, quant à lui, à la constitution en un lieu et à un moment donné de combinaisons culturelles («intercultures»³²) voire, pour les plus volontaristes, à la création de nouvelles entités supra-culturelles (la «société interculturelle»³³), ce qui n'est pas incompatible avec une étude anthropologique fine «des grandes données culturelles historiques et actuelles», permettant de comprendre comment surgissent ces nouvelles entités³⁴.

³⁰ VERBUNT, Gilles. *La société interculturelle : vivre la diversité humaine*. Paris : Seuil, 2001, p. 10

³¹ TOURAINE Alain. *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*. Paris : Fayard, 1997. 395p.

³² NOWICKI, Joanna. Gérer l'interculturel. Alibi ? Mode ou illusion ? » *Communication et organisation*, 2002, 22, p. 59

³³ VERBUNT, Gilles. *Op. cit.*

³⁴ DEMORGON, Jacques. L'interculturel entre réception et invention. Contextes, médias, concepts. *Questions de communication*, 2003, n°4, p. 43-71

DEUXIEME PARTIE

PENSER LE DEBAT SUR L'INTERCULTUREL A L'EPREUVE DU CONTEXTE FRANÇAIS

Si, dans la société française, la problématique interculturelle est difficilement évoquée en tant que telle et si le débat est essentiellement traité sur un mode polémique³⁵, c'est en raison des enjeux spécifiques qui la traversent. En France, l'interculturel en effet est indissociable de la question de la gestion de la diversité culturelle par le politique, de l'immigration et du passé colonial. Pris entre ces feux croisés, les travaux sur l'interculturel font l'objet d'une méfiance certaine.

A. La gestion politique de la diversité en France

La suspicion à l'encontre d'une énonciation de la différence

Le contexte français est déterminé par les modalités historiques et juridiques de construction de la nation.

L'idéologie républicaine rejetant toute velléité de différence culturelle qui s'affirmerait comme telle au sein de la nation, l'énonciation des différences est souvent reçue avec une certaine suspicion. Selon Michel Rautenberg, «dans le grand marché de l'universalisme français, selon que vous venez d'une région du monde ou d'une autre, vous serez sommé avec plus ou moins de vigueur de quitter votre communauté pour vous intégrer à la nation française»³⁶. De fait, depuis la fin du dix-neuvième siècle, la gestion par l'Etat français, centralisateur et jacobin, de la diversité culturelle se caractérise par ses visées assimilationnistes. L'assimilation consiste en une incorporation individuelle des nouveaux arrivants, dont les valeurs et pratiques culturelles d'origine - religieuses, tout particulièrement- n'ont pas leur place dans l'espace public, et ne peuvent s'exprimer que dans la sphère privée.

Dans cette perspective, l'identité culturelle est perçue comme secondaire par rapport à l'identité politique, et les minorités ne bénéficient par conséquent d'aucune reconnaissance. Est privilégié le rapport direct du citoyen avec l'Etat, sans médiation des communautés d'appartenance. Les nombreuses associations culturelles, représentatives de la diversité réelle de la société française, jouent de fait un rôle de médiation, mais limité, car circonscrit à la sphère culturelle et, donc, en principe, apolitique³⁷.

On mesure donc le caractère problématique de la notion d'interculturel dans le contexte politique et idéologique français. La nation française s'est construite au détriment des langues et cultures régionales, en imposant une langue et une culture communes, au service d'une nation unie. L'école a été l'un des principaux instruments de cette unification. L'édification d'une conscience nationale, garante de l'homogénéité de la nation, s'est faite par la suppression des différences et par l'adhésion des dominés à ce projet jacobin³⁸.

³⁵ ADBALLAH-PRETCEILLE, Martine. *L'éducation interculturelle*. Paris: Presses Universitaires de France. 1999, p. 4

³⁶ RAUTENBERG, Michel. Cultures, intégration et construction identitaire. In ACTES DES ATELIERS DE L'INTÉGRATION LOCALE. *Vers la démocratie culturelle*. Lyon: Ecole Normale Supérieure: A.D.R.I., 4 et 5 octobre 2001, p. 11-19.

³⁷ NOWICKI, Joanna. Gérer l'interculturel. Alibi ? Mode ou illusion ? » *Communication et organisation*, 2002, 22, p. 54

³⁸ DEMORGON, Jacques, LIPIANSKY, Edmond-Marc dir. *Guide de l'interculturel en formation*. 1999. Paris : Retz, 1999. 349p.

L'interculturel, un risque pour la cohésion nationale ?

Un pan entier de la littérature consacrée à la gestion de la différence culturelle est structuré par une opposition, plus ou moins explicite et revendiquée, entre ceux que Michel Wieviorka³⁹ appelle les « républicains » et les « démocrates ».

Les « républicains » voient dans la notion d'interculturel un danger pour le consensus social et disqualifie ceux qui appellent au respect ou à la reconnaissance des « minorités ». Pour les tenants de cette position, l'interculturel, en valorisant les communautés et leurs cultures, constitue une régression par rapport aux acquis démocratiques qui posent les citoyens comme égaux dans l'action politique. Un essai récent de Pierre-André Taguieff, *La République enlisée*⁴⁰, développe cet argumentaire: l'auteur y explique que la tolérance, au fondement des régimes démocratiques, produit de l'intolérance et que la défense de la diversité culturelle conduit au communautarisme, véritable menace pour la démocratie. Michel Wieviorka juge caricaturales les interprétations des républicains : « Quiconque ne se contentait pas d'être exclusivement apôtre de la République une et indivisible, quiconque refusait de se satisfaire pleinement de l'universalisme abstrait qui lui est associé, quiconque demandait analyse [...] des demandes de ces minorités ne pouvait être qu'un casseur, un " communautariste " faisant le lit de la déstructuration du pays »⁴¹.

Le multiculturalisme à l'américaine -souvent confondu avec la démarche interculturelle- sert alors de repoussoir au développement d'initiatives interculturelles. En France, le terme de multiculturalisme renvoie à une forme d'organisation communautaire des populations issues de l'immigration, sur la base de leur appartenance ethno-nationale et/ou religieuse et à la revendication de leurs spécificités dans la sphère publique. La société multiculturelle, telle qu'elle est perçue dans le débat français, exacerbe l'expression d'intérêts particuliers dans le domaine politique, au détriment de la recherche de l'intérêt général: la vie politique y serait donc un espace où rivalisent identités majoritaires et identités minoritaires. Le multiculturalisme serait donc source de fragmentation de la société en communautés repliées sur elles-mêmes, source de cloisonnement culturel.

Ce glissement opéré entre multiculturalisme et communautarisme, porteur de danger pour la cohésion sociale et la citoyenneté, explique donc la méfiance profonde entretenue en France à l'égard de l'interculturel; cette méfiance constitue un des principaux obstacles au plein épanouissement de ce champ de recherche.

B. Le contexte migratoire: l'obsession de l'immigration

Le contexte migratoire, caractérisé par une conjoncture socio-économique difficile et un discours officiel d'arrêt de l'immigration, conditionne également la façon dont est abordé le débat.

En France, les travaux relevant de la démarche interculturelle se sont longtemps caractérisés par leur référence systématique, voire exclusive, à l'immigration. Ce parallèle entre thématique interculturelle et enjeux migratoires des années 1970 et 1980 a ainsi contribué, dès le départ, à marquer l'interculturel du sceau du conjoncturel et du périphérique: en effet, la dimension structurelle du fait migratoire et de la diversité culturelle n'a pas été suffisamment prise en compte, de même que tout l'éventail des processus de diversification culturelle (construction européenne, multiplication des échanges internationaux, mondialisation au quotidien, cultures sexuelles, générationnelles, médiatiques, professionnelles, régionales etc.).

³⁹ WIEVIORKA, Michel. Introduction. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.* p. 7-14

⁴⁰ TAGUIEFF, Pierre-André. *La République enlisée : pluralisme, communautarisme et citoyenneté*. Paris : Syntes, 2005. 345 p.

⁴¹ WIEVIORKA, Michel. *Op. cit.* p. 8

Les travaux récents, qu'ils relèvent de l'histoire ou de la démographie, tendent à corriger cette tendance en réfutant l'amalgame entre interculturel et immigration.

Ainsi, dans la continuité de son ouvrage marquant, *Le creuset français*⁴², les travaux de sociohistoire de Gérard Noiriel s'emploient à montrer que, tandis que l'immigration a été constitutive de la société française, et ce dès le début du dix-neuvième siècle, la France est un pays d'immigration qui s'ignore. A de rares interruptions près, comme la crise des années 1930 ou le choc de 1974, la France accueille des migrants depuis le milieu du dix-neuvième siècle, sans que ceux-ci soient considérés comme des figures sociales légitimes.

Dans un essai récent⁴³, François Héran reprend ce diagnostic et s'étonne que l'immigration reste un sujet si obsédant pour la France des années 2000. Il constate, par exemple, que le phénomène migratoire est aujourd'hui surestimé au regard des données démographiques⁴⁴. L'Enquête sociale européenne, qui a sondé en 2003 les opinions publiques européennes, indique ainsi que nombre de Français sont persuadés que leur pays est le premier d'Europe par l'intensité des flux migratoires, alors même que la France occupe plutôt le bas du tableau. Les Français se distinguent par leur propension à surévaluer le pourcentage d'immigrés dans la société française, dans une proportion trois fois supérieure à l'évaluation de l'O.C.D.E. (29% au lieu de 10%), ce qui supposerait 17 millions d'immigrés sur 60 millions d'habitants⁴⁵. L'I.N.E.D. estime, quant à lui, à un peu plus de 8% la proportion d'immigrés⁴⁶. Le solde migratoire net (le nombre d'entrants moins le nombre de sortants) de la France s'élève à 1,7‰. Mais le pays a connu un solde deux fois plus élevé dans la période 1955-1964 (3,3‰) et supérieur dans les années 1969-1973 (2,7‰), ce qui permet à François Héran d'affirmer que l'immigration n'est plus aujourd'hui un phénomène de masse. Notre solde migratoire reste l'un des plus modérés du monde industriel, nos voisins ayant, sur les dix dernières années, des soldes migratoires compris entre 3 et 10 ‰.

Comme ces chiffres le suggèrent, les problèmes posés par l'immigration dans l'imaginaire collectif renvoient non pas aux flux migratoires actuels, mais davantage au pourcentage supposé d'immigrés et plus encore à la question de l'intégration des seconde et troisième générations.

C. L'héritage de la colonisation

Enfin, l'héritage de la colonisation conditionne largement les termes du débat sur l'interculturel en France.

Le phénomène colonial a façonné nos conceptions de l'autre. L'universalisme républicain, fondé sur l'assimilation individuelle des citoyens, repose sur une hiérarchie implicite entre un peuple gaulois idéalisé et des « peuples » périphériques (Bretons, Savoyards) ou coloniaux (Kabyles, Sénégalais), assignés à leur origine ethnique ou géographique. Selon Léon Poliakov, cité par J-L Amselle, l'universalisme français a une composante multiculturaliste : il oppose une ethnie française à des communautés minoritaires, religieuses, ethniques, géographiques qui ont connu différents processus d'assimilation⁴⁷. Par ailleurs, certains auteurs insistent sur l'influence

⁴² NOIRIEL, Gérard. *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*. Paris : Seuil, 2006 (1989). 447 p. Voir également : *Atlas de l'immigration en France*. Paris : Autrement, 2002. 63 p. ; *Racisme : la responsabilité des élites*. Paris : Textuel, 2007. 111 p. ; *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècle : discours publics, humiliations privées*. Paris : Fayard, 2007. 600 p. ; *A quoi sert l'« identité nationale »*. Marseille : Agone, 2007. 154 p. ; *Gens d'ici venus d'ailleurs : la France de l'immigration : 1900 à nos jours*. Paris : Chêne, 2004. 295 p. ; *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*. Paris : Belin, 2001. 399 p. ; *20 ans de discours sur l'intégration*. Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan, 2005. 322 p.

⁴³ HÉRAN, François. *Le temps des immigrés : essai sur le destin de la population française*. Paris : Seuil, 2007. 109 p.

⁴⁴ Cette surestimation n'est pas propre à la France, puisqu'on l'observe dans d'autres pays européens comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas et certains pays de l'Europe du Sud.

⁴⁵ HÉRAN, François. *Op. cit.* p. 8

⁴⁶ Est entendue comme immigration toute migration devient migration de peuplement dès lors qu'elle s'installe pour une durée d'un an dans la société d'accueil.

⁴⁷ AMSELLE, Jean-Loup. *Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume*. 2e éd. Paris : Flammarion, 2001 (1996). 179 p.

profonde du discours civilisateur de la période coloniale sur les discours politiques et humanitaires aujourd'hui⁴⁸.

D. Une approche en cours de renouvellement

Dans la période récente, les chercheurs ont tenté de renouveler l'approche de l'interculturel en tenant compte de la spécificité du contexte français.

Relativiser l'impératif assimilationniste

Une série de travaux s'emploie à assouplir la rigidité du modèle français, centralisateur et jacobin, à l'égard de la différence culturelle. Françoise Lorcerie⁴⁹ tend ainsi à relativiser l'impératif assimilationniste du modèle républicain, qui ferait obstacle à la prise en compte politique des processus d'ethnisation des identités. De même, François Dubet affirme que le rôle homogénéisateur attribué à l'école doit être nuancé⁵⁰. Selon lui, l'interprétation dominante selon laquelle « en France, l'école fut l'outil de formation de la citoyenneté nationale et universelle, balayant les cultures locales, ignorant les cultures de classes, ignorant les spécificités pour imposer, face à l'Eglise, une autre figure de l'universel » s'avère quelque peu caricaturale. Ainsi, la politique officielle d'éradication des patois et des langues régionales a laissé aux enseignants une certaine marge de manœuvre. En outre, la modernisation, la multiplication des échanges, le développement des médias avaient considérablement réduit la sphère d'influence de langues qui avaient disparu de l'espace institutionnel bien avant la Troisième République. Sur le plan religieux, les « hussards de la République » se sont avérés plus tolérants que combatifs, avant tout soucieux de préserver la neutralité de l'école. Les religions minoritaires, juive et protestante, ont soutenu l'universalisme scolaire républicain, qui les protégeait de la domination de l'Eglise. En outre, la reconnaissance des différences était inscrite dans la structure même de l'école républicaine, en dépit de l'universalisme des principes (séparations entre écoles du peuple et de la bourgeoisie, séparation des sexes).

Certains auteurs proposent alors de redonner son sens à la notion d'intégration⁵¹ : selon une définition inspirée, en 1993, par le Haut Comité à l'Intégration, l'intégration dans la mesure où elle admet la persistance des spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration se distingue de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle, et de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités. Ainsi, la stratégie d'intégration n'exclut pas le recours à la discrimination positive, qui vise à corriger les handicaps et les discriminations.

La réflexion sur le rapport entre différences culturelles et inégalités

Dans l'ouvrage du C.A.D.I.S., tiré du Colloque de Cerisy de juin 1999⁵², Michel Wieviorka regrette une des tendances de la recherche des années 1980 et 1999 à dissocier la question sociale de la question culturelle, la question des inégalités de celle des différences. Or, penser la différence hors du cadre hiérarchique ne fait pas sens. Il faut certes distinguer analytiquement les

⁴⁸ BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, VERGÈS, Françoise. *La République coloniale*. 2^e éd. Paris : Hachette, 2006 (2003). 174 p.

⁴⁹ LORCERIE, Françoise. Le concept d'assimilation. Retour sur l'assimilationnisme français. In DE VILLANOVA, Roselyne, HILY, Marie-Antoinette, VARRO, Gabrielle dir. *Op. cit.* p. 15-33.

⁵⁰ DUBET, François. Les « différences » à l'école : entre l'égalité et la performance. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne dir. *Op. cit.* p. 100-118.

⁵¹ BELORGEY, Gérard. Stratégies, tensions et progrès dans la France multi-ethnique et culturelle. *Revue politique et parlementaire*, janvier-mars 2007, n°1042, p. 121-137

⁵² WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.*

registres, mais également penser leur relation et leur imbrication. Cet objectif dessine un programme de recherche développé par Simonetta Tabboni⁵³ : l'enjeu est de concevoir une démocratie dans laquelle les groupes culturellement différents cessent de se penser en termes hiérarchiques, c'est-à-dire une démocratie qui s'engage autant pour la défense des différences que contre l'inégalité. C'est le sens du concept de « différence neutre ». Les anthropologues ont certes démontré que les hommes ne peuvent pas penser la différence hors de la hiérarchie : mais cela doit s'entendre comme un point de départ, non comme un point d'arrivée. C'est dans ce registre que l'on peut ranger l'importante production de travaux, de portée souvent locale et conjoncturelle, traitant de la lutte contre les discriminations en France⁵⁴.

Le rôle de la recherche dans l'acceptation sociale de la différence culturelle

Enfin, les chercheurs, par la diffusion de leurs travaux, peuvent contribuer à donner une légitimité sociale à la notion de différence culturelle.

Une des tendances majeures de la recherche française ces dernières années est la production de travaux d'histoire de l'immigration, de la période coloniale et de la traite négrière. Ces pans de notre histoire nationale ont, en effet, longtemps souffert d'un déficit de reconnaissance dans le paysage scientifique et culturel français. Sociologues, puis historiens se sont les premiers intéressés à l'histoire de l'immigration. Aujourd'hui, l'histoire de l'immigration et des pratiques coloniales est un chantier bien engagé, notamment grâce à des travaux récents⁵⁵.

Par ailleurs, on relève l'intérêt inédit porté à des territoires de la République jusque là délaissés, permettant de (re-) découvrir le « modèle » français et pouvant servir de (contre-) exemples. C'est en particulier le cas des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, étudiées par François Vergès⁵⁶ : ces sociétés créoles, hybrides et métisses constituent des zones de contacts interculturels très denses, et représentent donc des cas d'école particulièrement féconds.

⁵³ TABBONI, Simonetta. Il n'y a pas de différence sans inégalité. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne dir. *Op. cit.* p. 217-229., p. 73-85. Voir aussi TOURAINE Alain. Egalité et différence. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne dir. *Op. cit.* p. 85-100.

⁵⁴ L'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) recense ainsi une trentaine de pages de références bibliographiques consacrées à ce sujet, sous tous ces aspects (logements, emploi, école, culture, syndicats, travail).

⁵⁵ Sur l'histoire de l'immigration, voir : ouvrages cités *supra* ; AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES. *Deux siècles d'immigration en France*. Paris : La Documentation française, 2003. 128 p. Sur la période coloniale, voir : BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, VERGÈS Française. *Op. cit.* Sur l'esclavage : PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier. *Les traites négrières : essai d'histoire globale*. Paris : Gallimard, 2004. 468 p. VERGÈS Française. *La mémoire enchaînée : questions sur l'esclavage*. Paris : Albin Michel, 2006. 204 p.

⁵⁶ VERGÈS, Française. Peuple créole, identité ethnique à l'île de la Réunion. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne dir. *Op. cit.* p. 217-229. Voir aussi : MEDEA, Laurent dir. *Identité et société réunionnaise : nouvelles perspectives et nouvelles approches*. Paris : Khartala, 2005. 329 p.

TROISIEME PARTIE

CONSTRUIRE LES PRATIQUES INTERCULTURELLES EN FRANCE

L'articulation spécifique du débat sur l'interculturel en France influence fortement les dispositifs concrets de l'action publique mis en œuvre depuis les années 1970. Politique éducative, politique de la ville et politique culturelle sont les trois leviers à partir desquels s'opère la gestion de la différence par les pouvoirs publics. Dans leur ensemble, les politiques publiques restent peu sensibles à la notion d'interculturel et de différence culturelle, attachées qu'elles sont au modèle républicain d'intégration. Toutefois, quelques initiatives interculturelles se développent, mais de manière isolée et souvent précaire (enseignement des langues étrangères, valorisation des cultures issues de l'immigration).

A. L'école et l'éducation interculturelle

L'école des années 1970, bouleversée par le phénomène migratoire, a vu émerger le débat sur l'interculturel en France. Les auteurs qui s'intéressent à la question⁵⁷ partent du constat que l'altérité, consubstantielle à l'éducation, est de plus en plus complexe, du fait de l'impact de la diversité culturelle. Sous l'effet d'une hétérogénéité culturelle croissante⁵⁸, l'école est devenue l'espace privilégié de confrontation symbolique entre différentes normes. Elle s'était certes, par le passé, accommodée de la diversité, mais elle l'avait inscrite dans un système d'ordre et d'autorité. A partir des années 1970, les mutations sociales et culturelles sont perçues avec méfiance et accompagnées de discours pessimistes. S'impose donc la nécessité de redéfinir le rôle de l'éducation dans des contextes pluriethniques, multilingues et pluriculturels, en s'interrogeant sur la pertinence de la démarche éducative auprès d'un public nouveau, perçu et désigné comme culturellement différent. Comment adapter l'intervention pédagogique ? Quel est l'impact des données culturelles sur le processus d'apprentissage et sur l'enseignement ? De ces questionnements émergent des travaux appelant à l'émergence d'une éducation, d'une pédagogie interculturelles.

Qu'est ce qu'une éducation interculturelle ?

Martine Abdallah-Pretceille, dessine, dans un ouvrage clair et synthétique, les contours d'une éducation interculturelle.

A l'encontre de la tradition d'homogénéisation de l'école, il s'agit tout d'abord d'envisager la diversité et la pluri-appartenance comme une richesse : l'éducation au pluralisme peut être envisagée comme un garde-fou contre la violence et un principe actif d'enrichissement culturel et civique des sociétés contemporaines. La pédagogie interculturelle pose l'hétérogénéité comme la norme, et l'homogénéité comme une figure de coercition. Elle prépare à la reconnaissance et à l'expérience de l'altérité.

La simple présence d'élèves d'origines culturelles diverses au sein de l'école ne suffit pas pour que l'on puisse parler de pédagogie interculturelle. Plus fondamentalement, l'institution scolaire doit prendre en compte les références culturelles des élèves de familles immigrées et considérer qu'elles exercent une influence sur le quotidien scolaire. Mais de quelle culture parle-t-on ? La pédagogie interculturelle appréhende l'interculturel à l'école à travers l'expérience des jeunes issus de familles immigrées. Cette approche permet de rendre compte de la présence au sein de l'école d'élèves d'origines culturelles et ethniques diverses, que

⁵⁷ L'ouvrage de Martine Abdallah-Pretceille déjà cité fait référence. Voir également : MUNOZ, Marie-Claude. Les pratiques interculturelles en éducation. In DEMORGON, Jacques, LIPIANSKY, Edmond-Marc dir. *Guide de l'interculturel en formation*. 1999. Paris : Retz, 1999. 349 p.

⁵⁸ Voir première partie.

la dichotomie cultures dominantes/cultures dominées ou cultures populaires/culture scolaire⁵⁹ tend à ignorer. En cela, l'éducation interculturelle met à jour des réalités sociales qui seraient restées cachées sans son intervention.

Enfin, l'éducation interculturelle ne doit pas être confondue avec l'éducation multiculturelle. Il existe en effet un clivage relativement clair entre l'option multiculturelle et l'option interculturelle, clivage qui recoupe en partie la distinction entre le monde anglo-saxon et le monde francophone. L'éducation multiculturelle repose sur l'adaptation des systèmes d'enseignement aux besoins des différents groupes culturels. Elle fait l'objet d'une reconnaissance officielle, allant de l'apprentissage par les enseignants des coutumes et traditions d'origine à la prise en compte des différences ethniques ou sexuelles dans l'élaboration des programmes, voire la création d'écoles spécifiques. Contrairement à l'éducation interculturelle, l'éducation multiculturelle poursuit une finalité compensatoire (favoriser l'égalité des chances pour tous les individus et les groupes) et de cohésion intercommunautaire. Selon Martine Abdallah-Preteille, l'éducation multiculturelle ne peut convenir à la France, étant donné sa tradition historique et juridique fondamentalement étrangère au multiculturalisme⁶⁰.

Les premières expériences des années 1970 et les limites de l'éducation interculturelle

L'introduction d'« activités interculturelles » sanctionne l'apparition de la problématique interculturelle en contexte scolaire. Instituées dans le cadre de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine, ces activités visaient à favoriser une meilleure insertion des enfants étrangers dans le système scolaire, tout en respectant leur identité culturelle, ainsi qu'à faciliter leur réadaptation dans leur pays d'origine, en cas de retour. Malgré une tentative d'élargissement à l'ensemble des élèves, les activités interculturelles sont restées longtemps marginalisées, limitées à des actions ponctuelles et isolées.

Ces premières expériences permettent de mettre en évidence les écueils de l'éducation interculturelle :

- la valorisation des différences s'accompagne d'une critique systématique de la nature normative de l'école. L'éducation interculturelle consiste alors à traduire la diversité en pluralisme, en une somme d'entités distinctes, ce qui correspond au projet de l'école multiculturelle ;
- une propension au misérabilisme et au paternalisme à l'égard des enfants de migrants. L'éducation interculturelle est en effet considérée comme une politique de compensation. La différence devient alors une déficience, et l'hétérogénéité une source de dysfonctionnement, en contradiction avec l'esprit de l'éducation interculturelle ;
- une exotisation des cultures, productrice de stéréotypes et de profils cognitifs culturalistes de la part des enseignants, ce qui les rend aveugles aux différences interindividuelles et intracommunautaires.

L'interculturel à l'école aujourd'hui, une dimension cachée

Plusieurs observateurs tentent d'évaluer le fonctionnement du système éducatif français (programmes scolaires, contenu de l'enseignement, pratique pédagogique, relations entre élèves) à l'aune des critères constitutifs d'une éducation interculturelle.

Béate Collet⁶¹ estime ainsi que l'interculturel est encore une « dimension cachée » à l'école française. A l'issue d'une enquête de terrain dans un lycée de la banlieue est de Paris, comptant 50% d'élèves d'origine immigrée, Béate Collet relève que la dimension interculturelle est

⁵⁹ Les travaux de Pierre Bourdieu sont par exemple caractéristiques de cette approche.

⁶⁰ Voir *supra*.

⁶¹ COLLET, Béate. L'interculturel, une dimension cachée à l'école française. In DE VILLANOVA, Roselyne dir. *Op. cit.* p. 181-197.

quasiment absente, si ce n'est dans les relations entre les élèves, leurs familles et divers représentants de l'institution scolaire. Les programmes scolaires français sont muets sur cette question. Les manuels n'incitent aucunement à une pratique pédagogique mobilisant les ressources culturelles des enseignants ou des élèves. Certes, les dernières réformes des programmes ont introduit de nouveaux contenus, tels des enseignements sur les religions, sur l'immigration et sur la citoyenneté, mais ces changements ne relèvent pas d'une démarche proprement interculturelle, c'est-à-dire axée sur le contact et l'échange culturel. Aucun enseignement ne fait référence à la réalité multiculturelle ou multiconfessionnelle de la société française. En ce qui concerne l'histoire de l'immigration, les manuels étudiés passent directement de l'immigration de main d'œuvre des années 1960 et 1970 à l'immigration clandestine des années récentes, sans s'attarder sur les transformations de la société française consécutives à l'immigration. La réalité multiculturelle ou les cohabitations interethniques, notamment dans les grandes villes et leurs périphéries, sont passés sous silence ; l'enseignement reste dissocié de l'expérience vécue des élèves. De même, dans les pratiques pédagogiques, les références culturelles particulières des élèves comme celles des professeurs ne sont pas utilisées comme ressource : les enseignants, au nom d'un égalitarisme républicain, ne tiennent pas compte des spécificités culturelles de leurs élèves.

Toutefois, l'interculturel fait l'objet d'une gestion invisible, en coulisses. Ainsi, dans les relations entre enseignants et élèves, l'interculturel intervient dans un cadre privatisé, à la fin d'un cours lorsque, par exemple, un élève se confie sur la difficulté à concilier travail scolaire et mode de vie familial. L'interculturel se présente alors prioritairement comme la gestion de situations conflictuelles engendrées par le décalage entre culture scolaire et culture familiale. Les instances parascolaires (infirmières scolaires, conseillers principaux d'éducation) jouent également leur rôle dans cette gestion invisible de l'interculturel : ainsi, des autorisations d'absence au moment des fêtes religieuses non chrétiennes sont-elles concédées pour « raisons familiales », des plats de substitution servis à la cantine.

Par ailleurs, à l'attitude institutionnelle qui pratique l'indifférenciation s'oppose la conception des élèves qui perçoivent leur expérience scolaire au prisme de leurs origines ethniques et culturelles. Béate Collet envisage de façon optimiste cette régulation des rapports entre élèves : ceux-ci semblent, en effet, s'accorder sur le rôle de l'école comme condition de possibilité d'une cohabitation interethnique, tandis que leur vie en dehors de l'école porterait l'empreinte de logiques communautaires. Vijé Franchi⁶² nuance cette interprétation. A partir d'une étude empirique tirée de sa thèse⁶³, cette psychologue montre en effet que l'école est le lieu d'une ethnicisation des rapports sociaux : ethnicisation des pratiques d'orientation, de la prise en charge des difficultés scolaires, des relations entre école et familles, de la violence, des rapports entre élèves et ethnicisation de la violence à l'école. Equipes éducatives et élèves évoluent, selon cette étude, dans un climat de crainte et de méfiance. Vijé Franchi souligne le recours à des référents de type ethnique ou associés à l'immigration pour dire sa propre identité ou celle de ses pairs, alors même que ces jeunes ont été socialisés dans des contextes interculturels et sont pleinement conscients de l'hybridité de leur identité. On peut y voir une forme de résistance au hiatus entre une réalité interne « interculturelle » (vécue et expérimentée à travers la représentation de soi) et une réalité externe « culturelle » (assignée par le regard de l'autre). Paradoxalement, les différentes appellations auxquelles ont recours les jeunes relèvent d'une distanciation à l'égard des assignations identitaires dont ils sont l'objet. Cette logique entretient une ségrégation imaginaire.

⁶² FRANCHI, Vijé. Ethnicisation des rapports entre élèves : une approche identitaire. *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, décembre 2002, hors-série n°6, 16 p.

⁶³ FRANCHI, Vijé. *Approche clinique et sociocognitive des processus identitaires et de la représentation de soi en interculturel*, thèse de doctorat de l'Université Paris X-Nanterre, 1999. 591 p.

Bonnes pratiques et programmes scolaires pour promouvoir une éducation interculturelle

Alors qu'à l'école de nombreuses initiatives ponctuelles se développent, mais sans véritable reconnaissance et donc sans perspective à long terme, il convient de souligner la vigueur de l'interculturel dans d'autres champs éducatifs⁶⁴.

Il s'agit par exemple de l'apprentissage des langues, notamment du Français Langue Etrangère (FLE), où, sous l'impulsion des travaux du Conseil de l'Europe, depuis les années 1970, on est passé d'un objectif de connaissance des langues et des cultures à un apprentissage des valeurs qui leur sont attachées. L'accent est mis non seulement sur les compétences culturelles (nécessaire à la communication), mais plus encore sur les compétences interculturelles (les compétences communicationnelles reposent sur la capacité des interlocuteurs à repérer le culturel dans les échanges verbaux).

A la fin de son ouvrage, Martine Abdallah-Pretceille définit ce que pourrait être une éducation civique repensée, dans une perspective interculturelle. Selon l'auteur, celle-ci reposerait sur une éducation aux valeurs –les Droits de l'Homme en particulier- mais aussi sur un travail de décentrage. Il s'agit pour l'élève de lutter contre l'égoïsme et l'ethnocentrisme, d'apprendre à évoluer dans plusieurs contextes, à se placer du point de vue d'autrui, à poser sur lui-même et son groupe d'appartenance un regard extérieur.

Enfin, on citera les travaux, encore peu nombreux, portant sur la formation à l'interculturel des travailleurs sociaux⁶⁵.

B. Question urbaine et immigration

L'échec des politiques de la ville à fabriquer de l'interculturel

Les politiques de la ville mises en œuvre depuis le début des années 1990⁶⁶ affichent un objectif de cohésion sociale : il s'agit de faire de la ville un vecteur d'intégration, plutôt que de déviance, d'anomie et de communautarisme. Le vivre ensemble, la mixité sociale et culturelle constituent le leitmotiv de tous les dispositifs de politique publique. De nombreux travaux, conduits dans le cadre de procédures de suivi de projets (diagnostic, accompagnement et évaluation) donnent un éclairage sur les modalités de cohabitation entre populations d'origine différente et sur leur inscription, en tant qu'acteurs, dans un territoire. On peut également souligner la difficulté d'évaluer précisément les résultats des politiques menées par les services de l'Etat ou par les collectivités locales.

La politique de la ville est à l'origine d'une gestion territorialisée de l'intégration, mise en place à partir de 1990, sur la base d'un zonage géographique et socioéconomique. Il s'agit là d'une forme de discrimination positive fondée sur des critères sociaux. Certains dispositifs relèvent de la promotion de la citoyenneté : accès à la nationalité, contrat d'intégration, école, logement, accès à l'emploi, soutien social et animation culturelle, promotion de la citoyenneté participative grâce au développement de la vie associative et au droit de vote au niveau local, « citoyennisation » de l'Islam par la reconnaissance des structures associatives etc.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, les sociologues dressent un constat d'échec des politiques de la ville. Dans un essai récent⁶⁷, Jacques Donzelot montre que, depuis trente ans,

⁶⁴ ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine. *Op. cit.* p. 91-114

⁶⁵ On pense ici aux « grand frères », aux « femmes-relais » ou à l'intermédiation culturelle au service de la justice des mineurs. Voir par exemple : SISSOKA, Aïsha. « Femmes-relais » africaines. *Projet*, 1998, n°255, p. 57-62 ; RAYNAL, Florence. L'intermédiation culturelle, un pont entre deux mondes. In *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2306, 11 avril 2003.

⁶⁶ Pour un historique concis des politiques de la ville, voir : WIHTOL DE WENDEN, Catherine. L'intégration dans la ville. *Les cahiers de l'Orient*, 2005, n°80, p. 61-71.

⁶⁷ DONZELOT, Jacques. *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?* Paris : Seuil, 2006. 185 p.

L'expansion spatiale des métropoles françaises exacerbe les logiques ségrégationnistes qui nuisent à la mixité sociale et accentuent la ghettoïsation de l'habitat social. Les habitants de ces grands ensembles urbains n'ont pas accès à la parole, soit parce qu'ils sont étrangers, soit parce que, bien que Français, ils ne sont pas considérés comme des interlocuteurs légitimes. Le mode de résolution des problèmes socio-économiques passe essentiellement par le tout sécuritaire et la réhabilitation de l'habitat. En comparant les politiques de la ville en France et aux Etats-Unis⁶⁸, l'auteur souligne les limites de la politique française qui, souvent, s'intéresse aux lieux tandis que la politique américaine plus incitative a pour priorité les habitants.

Cette analyse rejoint celle de Thomas Kirsbaum⁶⁹, qui s'intéresse plus spécifiquement aux politiques publiques visant à encourager la mixité sociale. La thématique de la mixité sociale connaît un vif succès depuis le début des années 1990, de la loi Besson de 1990 à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000. Dans un contexte urbain marqué par une spécialisation sociale croissante des territoires, la mixité sociale se présente désormais comme un horizon politique s'imposant à l'ensemble des acteurs de la ville. Selon Thomas Kirsbaum, il ne s'agit pas d'un concept répondant à une définition scientifique, mais d'une valeur idéologique qui renvoie à l'idée d'intégration républicaine : la mixité doit favoriser les contacts de tous avec tous contre l'entre-soi des minorités ; elle doit contribuer au retour des « quartiers » dans la République, contre ce qui est perçu comme l'imposition des règles particulières d'un groupe dans certains espaces urbains ; elle doit permettre aux habitants des quartiers ethnicisés de se sentir appartenir à la ville plutôt qu'à leur communauté, la ville se présentant comme une métonymie de la communauté nationale. Ainsi, la poursuite de la mixité sociale conduit à se préoccuper davantage de l'intégration des individus et de l'éradication de la spécificité ethnique de certains quartiers, plutôt que de la lutte contre la pauvreté et les discriminations. Par ailleurs, le consensus politique dont semble bénéficier ce concept peut s'expliquer par le fait qu'il est beaucoup plus facile de justifier l'investissement dans la démolition des grands ensembles, pour les rendre invisibles en tant que problème public, que de consacrer les mêmes dépenses aux aspects sociaux de l'intégration : l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi et au logement, ou à d'autres ressources qui déterminent bien plus les chances d'intégration des minorités ethniques et culturelles que le cadre de vie ou la mixité résidentielle.

L'interculturel dans la sphère politique : priorité à l'interprétation sociale des mobilisations

Cet échec des politiques publiques rejoint celui de l'intégration des minorités ethniques dans le personnel politique et les postes de décision de la vie publique locale. Des mobilisations collectives se développent d'ailleurs, qui concourent à construire l'interculturel comme un enjeu dans l'espace public⁷⁰. Les immigrés et descendants d'immigrés ont donc fait dans la période récente l'objet d'une attention croissante de la part des politologues, qui s'intéressent à leur manière de porter leurs revendications et de s'insérer dans le jeu politique⁷¹.

Dans *La bourgeoisie*, écrit en collaboration avec Rémy Leveau⁷², Catherine Wihtol de Wenden retrace l'histoire du mouvement associatif issu de l'immigration maghrébine et décrit les trois générations associatives civiques qui se sont succédé depuis les années 1970.

⁶⁸ DONZELOT, Jacques. *Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*. Paris : Seuil, 2003. 362 p.

⁶⁹ KIRSZBAUM, Thomas. La mixité comme critère d'une stratégie d'intégration dans et par le logement ? *Hommes et migrations*, novembre-décembre 2006, n°1264, p. 91-102. Voir également : EPSTEIN, Renaud, KIRSZBAUM, Thomas. L'enjeu de mixité sociale dans les politiques urbaines. *Regards sur l'actualité*, juin-juillet 2003, n°292.

⁷⁰ WIHTOL DE WENDEN, Catherine. L'intégration dans la ville. *Les cahiers de l'Orient*, 2005, n°80, p. 61-69

⁷¹ Par exemple : GOSSELIN, Gabriel, LAVAUD, Jean-Pierre. *Ethnicité et mobilisations sociales*. Paris : L'Harmattan, 2001. 445p. Sur la période 1973-1995, voir : BAILLET, Georges Dominique. Militantisme politique et intégration des jeunes d'origine maghrébine. Paris : L'Harmattan, 2001. 384p.

⁷² WIHTOL DE WENDEN, Catherine, LEVEAU, Rémy. *La bourgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*. Paris : C.N.R.S., 2001. 188 p.

Dans *Français comme les autres ?*, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj⁷³ s'intéressent davantage aux systèmes de valeurs de Français d'origine immigrée. Ils analysent le rapport à la religion et au modèle républicain, les comportements politiques, le sentiment communautaire, à partir des résultats d'une enquête menée en 2005 sur un échantillon représentatif comparé à un échantillon miroir de la population française. Cette enquête les conduit à rejeter, dans une large mesure, l'hypothèse d'une influence spécifique d'une supposée culture sur les orientations politiques : l'adhésion aux valeurs républicaines s'apparente à ce que l'on observe pour l'ensemble de la société française, ce que Catherine Wihtol de Wendel avait déjà perçu concernant le comportement électoral⁷⁴.

Ainsi, les mobilisations, dans le champ politique, des Français d'origine immigrée témoignent d'un refus des assignations ethniques et culturelles, ce que confirme Sylvie Thiéblemont-Dollet⁷⁵ à partir d'une analyse de témoignages de femmes immigrées dans des quartiers dits sensibles. Ces femmes contestent l'idée d'une dérive communautariste et réclament l'application des lois républicaines. Reprenant implicitement le diagnostic opéré par Emmanuel Todd⁷⁶, elles expliquent que l'indifférence des institutions française à l'égard des premières générations d'immigrants (absence de définition claire des idéaux républicains) et le droit qui leur a été consenti à une certaine « différence invisible » (la préservation d'une communauté d'origine) ont retardé la prise de conscience par les parents immigrés, comme par leurs enfants, des règles du milieu d'accueil et ont été facteurs d'anomie. L'auteur observe que la démarche de ces femmes s'inscrit dans une perspective interculturelle, « fondée sur le respect de l'autre et de sa culture, dont la finalité est d'arriver non seulement à coexister, mais surtout à se comprendre et à produire des choses ensemble ».

Cette défiance à l'égard des interprétations culturalistes se manifeste également dans les analyses des « émeutes » de banlieue de novembre 2005. Les sociologues⁷⁷ refusent d'y voir des revendications de type culturel et dénoncent l'instrumentalisation de la variable culturelle, afin de masquer ce qui relève du social. Robert Castel⁷⁸ estime ainsi que ces événements s'inscrivent dans une longue histoire de l'échec des politiques d'intégration : échec des politiques de la ville, des politiques d'insertion et des mouvements qui, dans les années 1980, réclamaient pour toute une génération l'accès à la citoyenneté. Or, dans le domaine politique, la plupart des demandes visant à favoriser la reconnaissance et la participation des populations issues de l'immigration n'ont pas été satisfaites: droit de vote et éligibilité locale des étrangers, formation des agents de l'Etat à la nécessité de lutter contre les discriminations, décloisonnement des territoires, respect de l'égalité des droits et des chances à l'école, formation et accès à l'emploi, présence des populations issues de l'immigration dans les états-majors des partis politiques et dans les assemblées parlementaires.

⁷³ BROUARD, Sylvain, TIBERJ, Vincent. *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005. 157 p.

⁷⁴ WIHTOL DE WENDEN, Catherine. Le vote immigré. In PERRINEAU, Pascal, REGNIER, Alain. *Dictionnaire du vote*. Paris : Presses Universitaires de France, 2001, p. 509-513.

⁷⁵ THIEBLEMONT-DOLLET, Sylvie. Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public. In *Questions de communication*, n°4, 2003, p. 107-127.

⁷⁶ TODD, Emmanuel. *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*. Paris : Seuil, 1994. 390 p.

⁷⁷ Par exemple, MUCCHIELLI, Laurent, LE GOAZIOU, Véronique dir. *Quand les banlieues brûlent : retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris : La Découverte, 2007. 167 p. ; CASTEL, Robert. *La discrimination négative : citoyens ou indigènes ?* Paris : Seuil, 2007. 136 p.

⁷⁸ CASTEL, Robert. *Op. cit.*

C. Les politiques culturelles

De la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle

Certains travaux récents appellent à une reformulation de la politique culturelle en vue de l'inscrire dans une démarche interculturelle. La politique culturelle en France visait traditionnellement à développer l'accès des publics les plus divers à l'offre et aux apprentissages culturels et artistiques. Mais face à la diversification culturelle de la société, l'intervention publique a conduit à une reformulation de l'enjeu : la démarche interculturelle impose de remplacer l'idée de démocratisation de la culture par celle de démocratie culturelle⁷⁹. Cette démarche renvoie à la diffusion des moyens d'expression et à l'appropriation des langages artistiques et culturels par tous, mais aussi à l'idée que chacun peut être porteur d'une expression culturelle. Elle comporte à la fois une reconnaissance des cultures et des héritages culturels présents sur un territoire, la participation effective des populations à la vie culturelle et également l'appui aux formes culturelles émergentes, produits du métissage des cultures. Passer à la « démocratie culturelle » suppose également de corriger l'inégalité qui persiste entre les soutiens accordés aux artistes travaillant sur des formes légitimes d'art et ceux accordés aux cultures populaires, en particulier les arts urbains. Les dispositifs de l'action publique les plus fréquemment invoqués dans la poursuite de ces objectifs sont ceux de la promotion de médias locaux, susceptibles de sensibiliser à la diversité culturelle (par exemple, l'émission *Opération télécity* diffusée sur France 3 Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais), le développement de l'intervention artistique, par laquelle les patrimoines des populations invisibles dans l'espace public peuvent acquérir une visibilité locale et accéder à d'autres publics, l'ouverture des lieux artistiques à des publics et des programmations artistiques plus larges. Ces initiatives très locales sont riches d'enseignement sur les limites de ce type d'action (risques de « folklorisation » des cultures ou d'enfermement des publics)⁸⁰.

La valorisation des mémoires de l'immigration

Ces enjeux sont particulièrement visibles dans les initiatives, en plein développement, liées à la valorisation de la mémoire de l'immigration (ou des immigrés).

Michel Rautenberg⁸¹ explique que ces actions culturelles contribuant à construire une histoire collective de l'immigration ont longtemps été ignorées et presque exclusivement englobées dans l'histoire des ouvriers. Toutefois, il cite Jean Hurstel et Armand Gatti comme pionniers en la matière. En effet, Jean Hurstel a réalisé, à partir de 1978, dans le bassin minier lorrain des enquêtes systématiques auprès des habitants, afin de recueillir des photos de famille de mineurs dans les communes du bassin minier. Il s'agissait de solliciter les mémoires, de les mettre en récit et de présenter des « photodrames » dans chaque commune. Armand Gatti s'est, quant à lui, lancé, au milieu des années 1970, dans une entreprise d'écriture collective auprès des exclus de la culture officielle : prisonniers, habitants des quartiers populaires des grandes villes et immigrés. Il entendait ainsi donner la parole à des gens qui ne l'ont pas, mais également faire reconnaître publiquement la parole qu'ils portent en eux. Une pièce de théâtre a permis de transformer les

⁷⁹ BORDEAUX, Marie-Christine. Pour une conception anthropologique de la culture. PROFESSION BANLIEUE. *Op. cit.* p. 7-17.

⁸⁰ Plusieurs de ces initiatives sont détaillées dans les ACTES DES ATELIERS DE L'INTEGRATION LOCALE. *Vers la démocratie culturelle*. S.l. : A.D.R.I. : Lyon, 4 et 5 octobre 2001. 135 p.

⁸¹ RAUTENBERG, Michel. La valorisation culturelle des mémoires de l'immigration dans la région Rhône-Alpes. *Hommes et Migrations*, mars-avril 2006, n°1260, p. 119-128. Voir également : BENCHARIF, Lila, MILLIOT-BELAMDANI, Virginie, PELLIGRA, Daniel. Traces et mémoires des migrations dans la région Rhône-Alpes, parcours avant l'escal. *Peuplement et Migration*, 1999. Cette enquête exploratoire a consisté en l'élaboration d'un inventaire, représentatif et non exhaustif, des sites vécus, perçus ou reconnus comme étant des lieux de mémoire de l'immigration en Rhône-Alpes. Elle a servi de support à l'organisation d'un parcours comportant des lieux de mémoire associés à l'histoire des migrations qui ont marqué le peuplement de la région.

histoires individuelles en drame social et de les faire accéder à l'histoire collective. Ces deux initiatives visaient l'autonomie de l'individu et non le renvoi à une culture d'origine. La mémoire y était comprise comme un lien de l'individu avec son histoire, qu'il s'agissait de réhabiliter pour l'aider à construire sa place dans la société.

Aujourd'hui, à l'heure où les ouvriers sont de moins en moins visibles dans l'espace public, ce type d'initiatives se multiplie. L'étude de Jean-Barthélémi Debost⁸², réalisée en 2002-2003 pour le compte du programme de recherche interministériel « Cultures, villes, dynamiques sociales », fait ainsi état d'une multiplication des actions culturelles utilisant l'histoire ou la mémoire comme ressource, depuis 1997-1998. Pour la région Rhône-Alpes, Michel Rautenberg cite l'exposition « Pour que la vie continue » autour de la mémoire de l'immigration algérienne à Grenoble, ou le travail d'une compagnie de théâtre de Vaux-en-Valin qui a permis à des femmes d'écrire leurs souvenirs de migrantes puis de les mettre en commun.

Peut-on déceler de grandes tendances à l'œuvre en matière de construction d'une histoire collective de l'immigration par le biais de ces actions culturelles ?

En septembre 2005, Claire Andrieu⁸³ a, de façon inédite, entrepris une cartographie et une typologie des projets en cours, et ce afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des dynamiques mémorielles locales, à partir de la base de données de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Elle a mis ainsi à jour la diversité des acteurs investis dans le champ mémoriel : près de 40% sont des structures artistiques ou culturelles, 25% proviennent du champ social (les maisons de quartier), 10% sont des associations interculturelles et/ou communautaires (Black Blanc Beur, M.R.A.P., L.D.H.) dont beaucoup luttent contre les discriminations et pour la reconnaissance des droits des immigrés. Le faible pourcentage (7%) d'institutions patrimoniales (musées, services d'archives, bibliothèques) souligne un certain retard dans la prise de conscience de la contribution de l'immigration à l'histoire de la nation.

En outre, si la grande majorité des projets ne vise pas de publics spécifiques, afin d'élargir les cercles de restitution et d'éviter l'enfermement dans une communauté, un quart des projets cible les jeunes, en particulier en milieu scolaire, et 8% les femmes. La typologie des formes d'action choisies par les projets met l'accent sur une valorisation du « travail en atelier » (45%). Une place prépondérante est accordée à la collecte d'archives orales et d'images. Viennent ensuite les expositions, les ouvrages, les productions audiovisuelles et les spectacles.

Enfin, ces projets mobilisent une très grande variété de partenaires, une majorité relevant de partenariats aux compétences multiples. 15% des initiatives se seraient déroulées sans intervention scientifique ou artistique.

Ce type d'actions trouve, toutefois, ses limites. Celles-ci tiennent tout d'abord à la répartition territoriale très inégale des acteurs porteurs de projets sur la mémoire de l'immigration. En effet, 44% des projets se déroulent dans les trois régions qui accueillent la moitié des immigrés de France, c'est-à-dire l'Ile-de-France (17%), la région Rhône-Alpes (16%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (11%). On relève également d'importants déséquilibres au sein des régions et des départements et entre milieu urbain et rural, puisque la quasi-totalité des projets se déroule en milieu urbain, alors même que certaines régions agricoles connaissent des phénomènes d'immigration saisonnière depuis fort longtemps. De plus, ces initiatives sont surtout locales et leur diffusion est restreinte : seuls 14% des projets ont pu bénéficier d'une diffusion régionale ou nationale.

⁸² DEBOST, Jean-Barthélémi. *Répertoire analytique des actions de terrain travaillant l'histoire et/ou la mémoire de population et/ou de territoires*. Programme de recherche interministériel Cultures, villes et dynamiques sociales. 2003. Etude citée in RAUTENBERG, Michel. *Op. cit.*

⁸³ ANDRIEU, Claire. La mémoire de l'immigration en France : premier essai de cartographie et d'analyse des projets, *Hommes et Migrations*, mars-avril 2006, n°1260, p. 129-135

On relève, par ailleurs, des lacunes. Claire Andrieu indique qu'une part importante des actions porte spécifiquement sur l'immigration algérienne (10%) et maghrébine en général (19%). Inversement, l'analyse des populations traitées souligne la faiblesse des projets portant sur l'immigration européenne (6%) et asiatique (3%). Au regard de leur importance démographique en France, il faut souligner la relative sous-représentation des projets portant sur l'immigration portugaise, italienne, espagnole ou marocaine.

Michel Rautenberg⁸⁴ relève le faible nombre de références directes à l'immigration dans les intitulés ou les objectifs annoncés, alors même que c'est l'une des préoccupations majeures des responsables des projets. Il note également l'absence de la mémoire du travail parmi ces projets et que le lien entre immigration et colonisation n'est pas toujours bien établi. L'histoire de l'immigration ne constituant pas encore un objet légitime pour la collectivité nationale, l'expression des mémoires singulières prend une grande place, après une longue phase de silence. Un risque de confusion entre la mémoire comme pratique sociale et la mémoire comme témoignage découle de ces pratiques.

Enfin, Michel Rautenberg souligne l'utilité sociale de ces projets construits sur la parole des immigrés dans les quartiers : les opérations mémorielles renforcent l'intérêt de la collectivité pour le local et facilitent l'accès à l'espace public pour des populations qui s'en sentaient souvent exclues. Ces opérations peuvent alors servir de tremplin pour accéder à de nouvelles formes de légitimité, qui se renégocient sur la base de la reconnaissance des mémoires collectives respectives. Toutefois, alors même que ces projets ne visent certes pas à enfermer les publics dans une histoire ethnique mais, bien au contraire, encouragent à s'ouvrir aux autres, ils portent en eux des dérives culturalistes. En effet, dans certains quartiers, les frontières territoriales recourent et renforcent les frontières communautaires. La culture ou la mémoire du quartier peut alors se résumer à la culture ou la mémoire d'une communauté. Ces initiatives confèrent certes une légitimité sociale à la mémoire de l'immigration, mais cette légitimité peut se trouver circonscrite par des frontières ethniques et spatiales.

L'approche des questions mémorielles porte donc l'empreinte du contexte social, politique et idéologique. Ces pratiques culturelles parlent tout autant des immigrés et de leur passé que de la société en général et plus particulièrement de la tendance – à l'œuvre dans l'ensemble des pays européens – à transformer des questions sociales et ethniques en questions culturelles. Aujourd'hui, alors que les élus locaux constituent les principaux bailleurs de fonds, les problématiques urbaines dominent et bon nombre de projets visent à réinscrire les quartiers périphériques dans l'ensemble urbain. L'immigration semble ainsi rarement traitée pour elle-même, comme un fait social, historique et culturel à part entière.

Ces pratiques culturelles et mémorielles prennent toutes les apparences d'une « thérapie sociale », comme l'indique la terminologie utilisée : derrière les notions d'identité et de territoires, l'enjeu est de « retisser du lien » social et culturel. Michel Rautenberg souligne les dangers d'une approche purement instrumentaliste des questions mémorielles : en l'absence d'une véritable reconnaissance publique, on risque d'aboutir à davantage de ségrégation et de communautarisme.

⁸⁴ RAUTENBERG, Michel. *Op. cit.*

QUATRIEME PARTIE

MONDIALISATION, CONSTRUCTION EUROPEENNE ET DYNAMIQUES INTERCULTURELLES

Mondialisation et intégration européenne produisent une hétérogénéité croissante des sociétés. A travers une étude de travaux récents, on s'interrogera ici sur leur interaction avec les logiques interculturelles.

A. La mondialisation contre l'interculturel ?

Entre standardisation et « chocs des civilisations » : les lectures pessimistes de la mondialisation

La réflexion française sur le processus de mondialisation tend à en souligner les effets pervers.

Dominique Wolton⁸⁵, dans *L'autre mondialisation*, réfute l'idée du village global, et une interprétation de la mondialisation selon laquelle nous serions tous des « citoyens du monde », capables d'assimiler les héritages les plus divers, bricolant une sorte de culture mondialisée. Certes, avec l'essor des moyens d'information et de communication, l'Autre qui nous paraissait lointain est devenu proche, mais il n'en est pas devenu plus compréhensible.

Comme le rappelle Martine Abdallah-Preteceille⁸⁶, le voyage et les contacts ne sont pas, en eux-mêmes, des vecteurs de réduction des stéréotypes et préjugés : l'expérience peut aussi contribuer à renforcer des représentations fausses, au nom du vécu (« j'y étais »).

Par ailleurs, plus nos différences sont visibles, plus elles sont source de tensions et de conflits⁸⁷. Ainsi, les droits culturels font l'objet de revendications de plus en plus fortes : la mondialisation de la culture de masse conduit des groupes culturels de plus en plus divers à circuler aux quatre coins du monde. La mondialisation a, par ailleurs, affaibli la conception dominante du développement qui hiérarchise les sociétés entre celles qui seraient porteuses de modernité et les autres⁸⁸.

La peur de la mondialisation peut paradoxalement produire du repli sur soi, le refus de la différence culturelle.

Deux interprétations, en apparence contradictoires, sont donc à l'œuvre dans l'analyse culturelle du phénomène de la mondialisation. La première insiste sur l'uniformisation : la mondialisation conduirait à la standardisation et à la disparition de la diversité culturelle, à l'imposition de formes mondialisées de production et de consommation, au « colonialisme sans colons »⁸⁹. La seconde tendance insiste sur les conflits produits par la résurgence des identités culturelles. Selon Alain Touraine, ce double mouvement est producteur de dichotomie, au sein de chaque pays, chaque communauté, chaque individu entre « une partie [qui] appartient à des formes mondialisées de production et de consommation ; une autre, à ces communautés qui imposent à leurs membres des comportements uniformes et obligatoires »⁹⁰.

Comment peut-on alors sortir de ce mouvement et alimenter, au niveau mondial, une dynamique de fécondation interculturelle?

⁸⁵ WOLTON, Dominique. *L'autre mondialisation*. Paris : Flammarion, 2004. 211 p.

⁸⁶ ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine. *Op. cit.* p. 98-100

⁸⁷ WOLTON, Dominique. Pour une cohabitation culturelle. *Sciences humaines*, mai-juin 2003, hors-série

⁸⁸ TOURAINE, Alain. Egalité et différence. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.* p. 87

⁸⁹ FERRO, Marc dir. *Le livre noir du colonialisme : XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*. Paris : Hachette, 2004. 1124 p.

⁹⁰ TOURAINE, Alain. Egalité et différence. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.* p. 88

D'un interculturel subi à un interculturel revendiqué

Grâce ce néologisme d'«interculturalisation du monde», l'anthropologue Jacques Demorgon⁹¹ établit une distinction intéressante entre un «interculturel factuel» (qui existe *de facto* mais qui peut s'avérer potentiellement menaçant) et un «interculturel volontaire» (porteur d'espoir, mais qui reste à construire). Ce dernier prend des visages différents selon les auteurs.

Alain Touraine⁹² voit dans l'émergence de l'idée de sujet un remède au conflit. En effet, celle-ci «se place au-dessus de l'organisation sociale ou économique autant que les principes non sociaux qui l'avaient précédée [...] Elle s'affirme directement, pour elle-même [...] Le sujet est l'exigence, en chaque individu ou groupe d'être lui-même, de donner sens à l'ensemble de ses expériences vécues, de se défendre contre toutes les formes de domination, que ce soit celle du marché ou du communautarisme. Le sujet est toujours singulier, individuel, mais son contenu universel vient seulement de ce qu'il ne peut exister dans son individualité qu'en reconnaissant le même droit à tous les autres individus, qu'en refusant de les définir par leurs appartenances ou leurs attributs [...] biologiques, sociaux ou culturels [...] Le sujet crée et définit un univers de liberté et de reconnaissance mutuelle dans lequel s'unissent égalité et différence». Selon Alain Touraine, cette émergence du sujet dépend de la création de médiations institutionnelles nouvelles («un troisième âge de la démocratie»), qui existent déjà sous la forme d'associations écologistes, féminines ou de défense des minorités, seules capables de configurer un espace complexe, ouvert à la reconnaissance des différences et à la lutte contre les inégalités.

Dominique Wolton, propose, quant à lui, différentes pistes : promouvoir la diversité des langues, la laïcité, le pluralisme médiatique, valoriser l'apport de l'immigration, donner le droit de vote aux immigrés et insiste sur le rôle pionnier que pourrait jouer l'Europe à cet égard.

B. L'Union européenne, une fabrique de l'interculturel ?

L'intégration européenne conduit chaque pays de l'Union, déjà confronté à sa propre diversité, à développer désormais avec ses voisins des échanges culturels nombreux. Comment les politiques publiques communautaires prennent-elles en charge cette diversité ? L'Union européenne peut-elle être considérée comme un espace où se développent des dynamiques interculturelles ?

Le projet européen entretient un rapport ambigu à la différence culturelle

Certains auteurs soulignent le rapport ambigu du projet européen à la différence culturelle. Ainsi, selon Alain Touraine, «les hommes adultes de type européen, éduqués, propriétaires, se considéraient comme chargés de guider et de diriger le monde des femmes, des enfants, des travailleurs dépendants et des peuples colonisés, car ils étaient les seuls raisonnables, capables de dominer leurs passions et de chercher rationnellement les meilleures solutions. Cette bipolarité a défini le modèle européen de modernisation qui a donc été hostile à la diversité des expériences, des sentiments, des histoires, au nom de l'unité et de l'universalité de la raison»⁹³. L'eurocentrisme s'est ainsi identifié à l'universalisme, en enfermant les autres cultures dans le particularisme et la dépendance.

Par ailleurs, la colonisation, l'immigration post-coloniale, le racisme et l'antisémitisme font partie intégrante du processus de construction de l'Europe⁹⁴.

⁹¹ DEMORGON, Jacques. *L'interculturalisation du monde*. Paris : Anthropos, 2000. 166 p.

⁹² TOURAINE, Alain. *Op. cit.* p. 89

⁹³ *Ibid.* p. 87

⁹⁴ BALIBAR, Etienne. Racism and Politics in Europe Today. *New Left Review*, 186, 1991, p. 5-19; WIEVIORKA, Michel. *Racisme et modernité*. Paris : La Découverte, 1993. 436 p.

L'Union européenne est confrontée à une hétérogénéité culturelle croissante

Dans le même temps, le projet d'unification européenne relève, dès ses origines, d'un pluralisme de fait : diversité linguistique et culturelle – nationale et régionale, majoritaire et minoritaire – diversité institutionnelle et politique. Cette diversité interne tend à s'accroître sous l'effet des élargissements successifs et se double d'une diversité externe, par l'accueil en son sein de populations non européennes.

Catherine Wihtol de Wenden⁹⁵ souligne la disparité des modes de gestion de la diversité culturelle au sein des pays européens. Cette dispersion concerne tout d'abord le volume et la concentration des nationalités entre les différents pays d'accueil : 60% des étrangers sont concentrés dans cinq pays et certaines nationalités ne sont présentes que dans un seul pays⁹⁶. A certaines implantations de nature diasporique répondent d'autres qui s'expliquent par des liens historiques avec le pays d'accueil, souvent hérités d'un passé colonial (Indo-Pakistais au Royaume-Uni, Maghrébins en France etc.). Quant au droit de la nationalité, on distingue les pays de droit du sol (Royaume-Uni) et les pays de droit du sang (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Pays Bas), sans oublier les pays mixtes, qui consacrent souvent la prééminence du droit du sang (Belgique, Italie, Espagne, Portugal, France). Par de là la dichotomie classique entre modèle d'intégration assimilationniste et modèle communautariste, ce sont l'évolution historique (anciens et nouveaux pays d'immigration), les différentes conceptions du lien social, les populations en présence et les contextes locaux qui déterminent les modalités du « vivre-ensemble ». Les instruments privilégiés de l'intégration diffèrent selon les pays d'accueil : politique de la ville en France⁹⁷, politique de lutte contre les discriminations de la *Commission for Racial Equality* au Royaume-Uni, gestion très locale par les Länder en Allemagne ou par les associations en Italie, Espagne et Portugal, large accès à la citoyenneté dans les pays scandinaves (droit de vote au niveau local dès les années 1970). Enfin, les comportements des populations immigrées varient (mode d'adaptation communautariste des Sud-Asiatiques au Royaume Uni, profil migratoire des Maghrébins davantage orienté vers l'intégration républicaine en France).

Tous ces éléments contribuent à façonner des modèles d'intégration différenciés. Deux paradigmes prévalent : le modèle post-colonial (France, Royaume-Uni, Pays-Bas et, dans une moindre mesure, Espagne et Portugal) et le modèle des « travailleurs-hôtes » (Allemagne, Suisse, Luxembourg, Italie, Grèce). A la suite des récents élargissements, la configuration spécifique des pays de l'Europe de l'Est complexifie encore ce schéma, avec la présence de nombreuses minorités nationales.

Certes, ces modèles connaissent une certaine convergence de fait, comme l'indique l'évolution des instruments d'évaluation suivants :

- le droit de la nationalité, plus ou moins « englobant », selon la place que les pays d'accueil accordent au droit du sol et à la durée de résidence dans les procédures d'acquisition de la nationalité et dans l'accès à la représentation des étrangers et des populations issues de l'immigration ;
- le marché du travail, instrument-clé de l'intégration et de la socialisation, par la communauté d'expérience qu'il instaure entre nationaux et étrangers ;
- les politiques d'égalité des chances, les politiques de la ville, les politiques culturelles.

Toutefois, même si l'on observe le renforcement d'une politique d'immigration commune et le développement de programmes supranationaux de lutte contre les discriminations, il n'existe pas

⁹⁵ WIHTOL DE WENDEN, Catherine. L'Union européenne face aux migrations. *Migrations Société*, janvier-février 2004, vol. 16, n°91, p. 57-91

⁹⁶ Par exemple, 97% des Algériens, 66% des Portugais et des Tunisiens et 50% des Marocains immigrés en Europe vivent en France ; 80% des Grecs, 72% des Turcs, 68% des Polonais et des ex-Yougoslaves vivent en Allemagne, la presque totalité des Irlandais et des ressortissants du Commonwealth se trouvent au Royaume-Uni.

⁹⁷ Voir *supra*.

d'accord global sur les politiques d'immigration et d'intégration, dans leur dimension sociale et culturelle.

Quelle contribution l'interculturel peut-il dès lors apporter au processus d'harmonisation européenne ?

L'interculturel oublié ?

La nature multi/interculturelle de la société européenne n'est pas clairement établie et les différents modes de gestion de la diversité culturelle sont en débat. Un clivage semble opposer les tenants de la transposition du modèle multiculturaliste à l'échelle européenne (Riva Kastoryano en est un des principaux représentants⁹⁸) à ceux que Jacques Demorgon appelle les « Européens continentalistes ». Selon ces derniers, les cultures nationales sont en partie dépassées. L'objectif ultime de l'Europe serait de répondre à un idéal transculturel commun, ainsi que le suggère la référence constante à une culture européenne dans le corpus de textes officiels de la Communauté. Entre la position multiculturelle et la position transculturelle, l'interculturel a bien du mal à s'imposer, autrement que de manière négative, comme un phénomène accentuant l'hétérogénéité culturelle et comme une menace potentielle pour la cohésion de l'Union⁹⁹.

Les bases de politiques interculturelles en Europe existent toutefois

Le projet européen est né pour défendre des intérêts économiques communs. Progressivement s'est imposée la nécessité d'une unité culturelle, au sein de laquelle une identité et une citoyenneté partagées pourraient s'épanouir. En effet, face aux risques de morcellement de l'Europe consécutifs à son élargissement, l'approfondissement ne saurait concerner les seules sphères économiques ou institutionnelles.

Des bases existent d'ailleurs pour construire la société européenne dans une perspective interculturelle, pour conjuguer au mieux unité et diversité et éviter les risques de morcellement.

Philippe Hammam analyse ainsi un exemple de gouvernance transfrontalière¹⁰⁰ et met en évidence l'hybridation des pratiques nationales dans le Nord Est de la France. Il engage une réflexion sur la place de l'interculturel dans les organisations publiques et associatives, à travers l'exemple des initiatives de coopération urbaine transfrontalière et des collectifs de travailleurs transfrontaliers.

Les activités en direction des jeunes constituent un autre champ de déploiement de l'interculturel. L'O.F.A.J. (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) a joué un rôle pionnier, en développant une pédagogie interculturelle. Bien au-delà de la définition traditionnelle des voyages scolaires (développement des compétences linguistiques), cette pédagogie insiste sur les notions de rencontre, de solidarité, de coopération, de participation. L'action de l'O.F.A.J. repose sur une série de propositions :

- les échanges doivent permettre de déconstruire les stéréotypes et mythes positifs, comme ceux de l'entente, de la spontanéité, de la communication authentique, de la sympathie mutuelle, de l'amitié entre les peuples, car ces mythes contribuent à aseptiser et déréaliser les rapports humains ;

⁹⁸ KASTORYANO, Riva dir. Quelle identité pour l'Europe ? *Le multiculturalisme à l'épreuve*. 2e éd. Paris : Presses de Sciences Po, 2005 (1998), 348 p. Voir aussi : Des multiculturalismes en Europe au multiculturalisme européen. *Politique étrangère*, 2000, n°1, p. 163-178

⁹⁹ TRIBALAT, Michèle. Hétérogénéité ethnoculturelle et cohésion sociale. *Futuribles*, juillet-août 2007, n°332, p. 71-84

¹⁰⁰ HAMMAM, Philippe. La gouvernance transfrontalière. Nouveau répertoire de l'action publique dans les espaces frontaliers France-Allemagne. In *Questions de communication*, n°4, 2003, p. 223-241.

- les échanges sont trop souvent l'occasion de souligner les différences, plutôt que les convergences culturelles et d'aborder le voyage dans une perspective exotique ;
- la pratique des échanges reproduit une dissymétrie relationnelle, en focalisant l'attention essentiellement sur la culture d'autrui, sur l'Autre. Or, l'enjeu n'est pas tant la connaissance que la relation entretenue avec autrui ;
- la valeur des échanges réside dans leur capacité à nous faire vivre une altérité exponentielle.

C'est sans doute le cas des initiatives européennes entreprises pour conjuguer citoyenneté et éducation interculturelle. On peut, dans ce cadre, s'interroger sur le rôle de l'éducation pour relever le défi de la différence culturelle et produire une société européenne.

L'idée d'une éducation interculturelle européenne est en gestation : le système éducatif va devoir intégrer la diversité comme une richesse, une ressource pédagogique¹⁰¹. L'enjeu, pour une éducation interculturelle européenne, consiste alors à se détacher du référent stato-national, puisque les systèmes éducatifs nationaux ont été de formidables vecteurs d'homogénéisation, au nom du principe de l'égalité des chances. A l'échelon européen et dans un contexte mondialisé, il s'agit de constituer un nouveau répertoire discursif, où puissent coexister l'unité et la diversité et où l'identité sera simultanément perçue comme hybride et comme une. On peut identifier plusieurs obstacles à l'épanouissement de ce projet :

- l'Europe est davantage définie par l'exclusion que par l'inclusion ;
- les systèmes éducatifs nationaux tentent de nier l'existence d'identités plurielles et résistent, souvent au nom de l'égalité des chances ;
- l'UE, au lieu d'accueillir les différences culturelles et les identités multiples, peine à s'affranchir, dans la définition d'un modèle éducatif commun, du référent stato-national et des valeurs nationalistes.

L'épanouissement d'une éducation interculturelle va, à n'en pas douter, bouleverser les *statu quo* nationaux. Telle qu'elle existe, la politique éducative européenne entend promouvoir la dimension européenne des politiques éducatives, et, dans le même temps, considère l'éducation comme un lieu d'élaboration de l'identité nationale, où l'Union européenne n'a pas de véritable légitimité à intervenir¹⁰².

¹⁰¹ STOER, Stephen, CORTESÃO, Luiza. Multiculturalisme et politique éducative dans un contexte global. Une perspective européenne. In WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *Op. cit.* p. 448-460. Voir également plus haut.

¹⁰² NÓVOA, Antónia. L'Europe et l'éducation : éléments d'analyse socio-historique des politiques éducatives européennes. In WINTHER-JENSEN, Thyge dir. *Challenges to European Education: Cultural Values, National Identities and Global Responsibilities*. Francfort, New York : Peter Lang, 1996. Cité par STOER, Stephen, CORTESÃO, Luiza. *Op. cit.*

L'interculturel n'apparaît pas encore, en France, comme un domaine scientifique à part entière : lisibilité et cohérence lui font défaut.

Si l'on a dans un premier temps relevé des apports théoriques féconds, qui permettent de définir la spécificité du regard interculturel, c'est pour regretter, par la suite, que celle-ci se trouve diluée, sur le terrain, au profit de définitions plus « molles ». Par ailleurs, si certains domaines de recherche ont connu un développement notable (histoire culturelle des migrations, travaux de sociologie politique), les travaux français restent surdéterminés par une forme particulière d'interculturel, liée à l'histoire migratoire de la France et propre au contexte urbain. Enfin, les travaux restent de qualité inégale et l'on regrettera l'insuffisance d'études synthétiques (sur les politiques de la ville ou sur les dynamiques européennes, par exemple) voire de solides enquêtes empiriques (sur les rapports entre dynamiques interculturelles et mondialisation).

Le besoin de cadres de référence se fait d'autant plus sentir que l'interculturel s'inscrit avant tout dans les pratiques des professionnels de l'action sociale et culturelle. Ces derniers rencontrent des difficultés à s'approprier ces connaissances, pour nourrir leur réflexion ou éclairer leurs pratiques sur une question aussi cruciale que le rapport à l'Autre.

BIBLIOGRAPHIE

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Ouvrages

- ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine, PORCHER, Louis. *Diagonales de la communication interculturelle*. Paris : Anthropos, 1999. 228 p.
- AMSELLE, Jean-Loup. *Branchements : anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris : Flammarion, 2001. 265 p.
- CUCHE, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*. 3^e éd. Paris : La Découverte, 2004. 123 p.
- DE VILLANOVA, Roselyne, HILY, Marie-Antoinette, VARRO, Gabrielle dir. *Construire l'interculturel ? De la notion aux pratiques*. Paris : L'Harmattan. 2001. 379 p.
- DEMORGON, Jacques, LIPIANSKY, Edmond-Marc dir. *Guide de l'interculturel en formation*. 1999. Paris : Retz, 1999. 349 p.
- DENOUX, Patrick. La recherche interculturelle en France. In ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine THOMAS, Alexander dir. *Relations et apprentissages interculturels*. Paris : Armand Colin, 1995, p. 161-173.
- FERRÉOL, Gilles, JUCQUOIS, Guy. *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*. Paris : Armand Colin, 2003. 353 p.
- HALL, Edward-Twitchell. *Guide du comportement dans les affaires internationales*. Paris : Seuil, 1990. 257 p.
- . *La dimension cachée*. Paris : Seuil, 1971 (1966). 254 p.
- HOFSTEDDE, Geert. *Vivre dans un monde multiculturel*. Paris : Organisation, 1994. 351 p.
- LADMIRAL, Jean-René, LIPIANSKY, Edmond-Marc. *La communication interculturelle*. Paris : Armand Colin, 1989. 318 p.
- LAHIRE, Bernard. *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Paris : Nathan, 1998. 271 p.
- . *La culture des individus*. Paris : La Découverte, 2004. 777 p.
- LIPIANSKY, Edmond-Marc. La communication interculturelle. In BENOIT. *Introduction aux Sciences de l'Information et de la Communication*. Paris : Organisation. 1995, p. 187-215.
- VERBUNT, Gilles. *La société interculturelle : vivre la diversité humaine*. Paris : Seuil, 2001. 280 p.
- . *La modernité interculturelle : la voie de l'autonomie*. Paris : L'Harmattan, 2006. 235 p.

Périodiques

- Communication et organisation*, 22, 2002.
- Questions de communication*, n°4, 2003, p. 3-241

LA SPECIFICITE DU CONTEXTE FRANÇAIS

Un modèle français ?

- AMSELLE, Jean-Loup. *Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume*. 2^e éd. Paris : Flammarion, 2001 (1996). 179 p.
- BELORGEY, Gérard. Stratégies, tensions et progrès dans la France multi-ethnique et culturelle. *Revue politique et parlementaire*, janvier-mars 2007, n°1042, p. 121-137
- TAGUIEFF, Pierre-André. *La République enlisée : pluralisme, communautarisme et citoyenneté*. Paris : Syrtes, 2005. 345 p.
- TOURAINÉ Alain. *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*. Paris : Fayard, 1997. 395p.
- WEIL, Patrick. *La république et sa diversité*. Paris : Seuil, 2005. 111 p.
- WIEVIORKA, Michel, OHANA, Jocelyne. *La différence culturelle : une reformulation des débats*. Paris : Balland, 2001. 479 p.
- WIEVIORKA. *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1997. 319 p.

L'immigration

- A.D.R.I. *Deux siècles d'immigration en France*. Paris : La Documentation française, 2003. 128 p.
- HÉRAN, François. *Le temps des immigrés : essai sur le destin de la population française*. Paris : Seuil, 2007. 109 p.
- LEQUIN, Yves. *Histoire des étrangers et de l'immigration*. Paris : Larousse, 2006 (1988). 479 p.
- NOIRIEL, Gérard. *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*. Paris : Seuil, 2006 (1989). 447 p.
- . *Vingt ans de discours sur l'intégration*. Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan, 2005. 322 p.
- . *Gens d'ici venus d'ailleurs : la France de l'immigration : 1900 à nos jours*. Paris : Chêne, 2004. 295 p.
- . *Atlas de l'immigration en France*. Paris : Autrement, 2002. 63 p.
- . *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*. Paris : Belin, 2001. 399 p.
- TODD, Emmanuel. *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*. Paris : Seuil, 1994. 390 p.

Esclavage et colonisation

- BANCEL, Nicolas, BLANCHARD, Pascal, VERGÈS, Françoise. *La République coloniale*. 2e éd. Paris : Hachette, 2006 (2003). 174 p.
- FERRO, Marc dir. *Le livre noir du colonialisme : XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*. Paris : Hachette, 2004. 1124 p.
- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier. *Les traites négrières : essai d'histoire globale*. Paris : Gallimard, 2004. 468 p.
- VERGÈS Françoise. *La mémoire enchaînée : questions sur l'esclavage*. Paris : Albin Michel, 2006. 204 p.

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'INTERCULTUREL EN FRANCE

Politique culturelle

ACTES DES ATELIERS DE L'INTEGRATION LOCALE. *Vers la démocratie culturelle*. S.l. : A.D.R.I. : Lyon, 4 et 5 octobre 2001. 135 p.

ANDRIEU, Claire. La mémoire de l'immigration en France : premier essai de cartographie et d'analyse des projets, *Hommes et Migrations*, mars-avril 2006, n°1260, p. 129-135

BENCHARIF, Lila, MILLIOT-BELAMDANI, Virginie, PELLIGRA, Daniel. Traces et mémoires des migrations dans la région Rhône-Alpes, parcours avant l'escalade. *Peuplement et Migration*, 1999.

PROFESSION BANLIEUE. La démocratie culturelle, une exigence sociale. *Actes de la Rencontre du 5 octobre 2004*, octobre 2004. 87 p.

RAUTENBERG, Michel. La valorisation culturelle des mémoires de l'immigration dans la région Rhône-Alpes. *Hommes et Migrations*, mars-avril 2006, n°1260, p. 119-128.

Politique de la ville

DONZELOT, Jacques. *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?* Paris : Seuil, 2006. 185 p.

—. *Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France*. Paris : Seuil, 2003. 362 p.

EPSTEIN, Renaud, KIRSZBAUM, Thomas. L'enjeu de mixité sociale dans les politiques urbaines. *Regards sur l'actualité*, juin-juillet 2003, n°292.

KIRSZBAUM, Thomas. La mixité comme critère d'une stratégie d'intégration dans et par le logement ? *Hommes et migrations*, novembre-décembre 2006, n°1264, p. 91-102.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. Les banlieues, un épiphénomène de la politique française d'intégration ? *Revue politique et parlementaire*, janvier-mars 2007, n°1042, p. 183-189

—. L'intégration dans la ville. *Les cahiers de l'Orient*, 2005, n°80, p. 61-69.

Politique éducative

ADBALLAH-PRETCEILLE, Martine. *L'éducation interculturelle*. Paris : Presses Universitaires de France. 1999. 123 p.

FRANCHI, Vijié. Ethnicisation des rapports entre élèves : une approche identitaire. *Ville Ecole Intégration Enjeux*, décembre 2002, hors-série n°6, 16 p.

—. *Approche clinique et sociocognitive des processus identitaires et de la représentation de soi en interculturel*, thèse de doctorat de l'Université Paris X-Nanterre, 1999. 591 p.

LA DIFFERENCE CULTURELLE DANS LE JEU POLITIQUE FRANÇAIS

BROUARD, Sylvain, TIBERJ, Vincent. *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005. 157 p.

CASTEL, Robert. *La discrimination négative : citoyens ou indigènes ?* Paris : Seuil, 2007. 136 p.

MANÇO, Altay. *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration : perspectives théoriques et pratiques*. Paris : L'Harmattan, 2002. 179 p.

MUCCHIELLI, Laurent, LE GOAZIOU, Véronique dir. *Quand les banlieues brûlent : retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris : La Découverte, 2007. 167 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine, LEVEAU, Rémy. *La bourgeoisie : les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*. Paris : C.N.R.S., 2001. 188 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. Le vote immigré. In PERRINEAU, Pascal, REGNIER, Alain. *Dictionnaire du vote*. Paris : Presses Universitaires de France, 2001, p. 509-513.

INTERCULTUREL ET MONDIALISATION

CLANET, Claude. *L'interculturel en éducation et en sciences humaines*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail. 1985

—. *L'interculturel. Introduction aux approches interculturelles en Education et en Sciences Humaines*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1993

CURIE, Raymond. *Interculturalité et citoyenneté à l'épreuve de la globalisation*. Paris : L'Harmattan, 2006. 253 p.

DEMORGON, Jacques. *L'interculturalisation du monde*. Paris : Anthropos, 2000. 166 p.

LECLERC, *La mondialisation culturelle : les civilisations à l'épreuve*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. 486 p.

WARNIER, Jean-Pierre. *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte, 1999. 120 p.

WOLTON, Dominique. *L'autre mondialisation*. Paris : Flammarion, 2004. 211 p.

—. Pour une cohabitation culturelle. *Sciences humaines*, mai-juin 2003, hors-série.

—. *Naissance de l'Europe démocratique : la dernière utopie*. Paris : Flammarion, 1997. 454 p.

INTERCULTUREL ET INTEGRATION EUROPEENNE

DEMORGON, Jacques, LIPIANSKY, Edmond-Marc, MÜLLER, Burkhard, NICKLAS, Hans. *Dynamiques interculturelles pour l'Europe*. Paris : Economica, 2003. 346 p.

KASTORYANO, Riva dir. *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*. 2^e éd. Paris : Presses de Sciences Po, 2005 (1998), 348 p.

—. Des multiculturalismes en Europe au multiculturalisme européen. *Politique étrangère*, 2000, n°1, p. 163-178

TRIBALAT, Michèle. Hétérogénéité ethnoculturelle et cohésion sociale. *Futuribles*, juillet-août 2007, n°332, p. 71-84

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. L'Union européenne face aux migrations. *Migrations Société*, janvier-février 2004, vol. 16, n°91, p. 57-91